

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DES CHUTES À THOMPSON
SUR LA RIVIÈRE FRANQUELIN
PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE FRANQUELIN INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 30 avril 2008 à 13 h 30
Centre des loisirs
14, rue des Érables
Franquelin

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 30 AVRIL 2008

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JASON FOURNIER	3
M. JOHN BURCOMBE	13
M. RÉJEAN BOURQUE	38
M. MICHEL GAUTHIER.....	47
Mme BÉLINDA LESSARD.....	61
M. STEVEN HARRISON	63
M. ROGER LÉVESQUE	65
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	73
M. MICHEL GAUTHIER.....	80
M. JASON FOURNIER.....	84



SÉANCE DU 30 AVRIL 2008
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette seconde séance de la première partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson sur la rivière Franquelin.

10

Mon nom est Michel Germain, je préside la présente Commission d'enquête; je suis assisté par madame Claudette Journault qui est également commissaire tout comme moi permanente au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15

La séance de cet après-midi, lors de cette séance, nous allons poursuivre les questions du public et de la Commission à l'endroit soit du promoteur ou des personnes-ressources.

20

Nous avons quelques personnes qui se sont inscrites au registre pour les questions. Avant de les inviter, je vais faire un tour de documents qui avaient été discutés hier!

DÉPÔT DE DOCUMENTS

25 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors sans plus tarder, du côté de la MRC, il avait été question des extraits du schéma d'aménagement; est-ce que vous avez pu sortir des extraits?

30

On en avait discuté en rencontre préparatoire, je crois.

Est-ce que vous avez sous la main des extraits du schéma d'aménagement concernant le secteur où le projet est envisagé?

35 **PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

40

Oui. J'ai apporté cette documentation-là. Ce sont des extraits du schéma d'aménagement qui concernent l'ensemble du projet, les orientations d'aménagement, les objectifs précisément qui concernent également le développement au niveau de secteurs récréotouristiques et de secteurs à potentiel forestier dans lesquels nous, la MRC, on préconise un développement multiresource.

45 Donc de la façon dont il faut voir un schéma d'aménagement, sans doute que vous êtes au courant, c'est que ce sont des grands objectifs, ce sont des intentions qui concernent de grands territoires. C'est pour ça qu'on appelle ça des grandes affectations du territoire.

C'est un peu différent d'un règlement de zonage municipal qui, lui, se doit d'être beaucoup plus précis.

50 Alors à l'intérieur de ces grandes affectations, de ces grands aménagements là, on peut faire différentes interventions qui peuvent être de nature différente. Par exemple, on peut faire une industrie à l'intérieur d'une zone forestière, c'est pas incompatible; comme on peut faire de la foresterie, comme on peut faire à l'intérieur de zones agricoles des travaux qui sont compatibles avec l'ensemble de la grande affectation.

55 Alors quand on a analysé, nous, le projet, on a écrit d'ailleurs un avis au préalable sur les chutes à Thompson, et cet avis-là fait en sorte que ce serait compatible, c'est compatible avec le schéma d'aménagement, les objectifs et les intentions.

60 J'ai apporté ces documentations-là, je pourrai les déposer.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

65

Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

70 Bon après-midi. Hier, le promoteur nous a signifié, nous a indiqué, et la municipalité je crois, qu'il y avait une ouverture pour installer, laisser la place pour mettre en place des chalets autour du plan d'eau qui serait créé.

Comment ça s'intègre dans votre vision de développement, ça, justement?

75

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

80 Bien, ça s'intègre parfaitement, parce que dans le schéma d'aménagement qui date quand même de 88, et le nouveau schéma qui est déposé, qui devrait, lui, être en vigueur d'ici quelques années, dépendamment des modifications qu'on aura à y apporter, c'est qu'on est favorable justement avec le développement de l'ensemble des ressources, la protection, la conservation et la sauvegarde des paysages, la mise en valeur de l'ensemble des ressources.

85 Or pour nous, le développement durable, ça concerne tous les domaines, autant le secteur hydroélectrique que le secteur forestier, que le secteur récréotouristique. On met en

balance dans le schéma d'aménagement l'équilibre de développement qu'on devrait rencontrer dans ce qu'on appelle le développement durable d'ensemble.

Alors ça s'inscrit parfaitement dans l'actuel schéma et dans le futur schéma.

90

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci.

95

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

100

Hier, il avait été discuté, vous aviez parlé du potentiel éolien, avez-vous pu mettre la main sur l'information?

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

J'ai pas l'information présentement avec moi, mais je vais la déposer.

105

Hélimax, comme j'ai dit, celle de l'Université du Québec à Rimouski et ce qu'on appelle l'outil géoéolien qui était disponible en 2006-2007, je crois, à la Photocartothèque québécoise. On a ces documents-là au bureau, puis je vais déposer ces documents-là pour les fins d'analyse.

110

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

115

**PÉRIODE DE QUESTONS
JASON FOURNIER**

PAR LE PRÉSIDENT:

120

Alors je pense qu'on peut passer à l'invitation des premiers intervenants.

De la façon que nous allons faire, nous avons des personnes qui s'étaient inscrites hier soir, nous allons les inviter, deux (2) personnes.

125

Ensuite de cela, profiter de la disponibilité des gens que nous avons en lien téléphonique et par la suite, nous allons prendre contact avec le représentant de Pêches et Océans Canada et un petit peu plus tard, avec le représentant du MRNF secteur Énergie.

Et ensuite, nous allons retourner au registre qui est ouvert à l'arrière.

130

Alors tout d'abord, je vais inviter monsieur Jason Fournier à s'avancer à la table des intervenants.

Bonjour monsieur.

135

PAR M. JASON FOURNIER:

Bonjour. Excusez-moi, je viens juste d'arriver! Bon, moi, je m'appelle Jason Fournier, je suis fils de propriétaire de l'Association des chalets de la rivière Franquelin.

140

Ma question est par rapport au fait, à savoir s'il va y avoir un barrage ou plusieurs barrages. Parce que ça semble un peu confus, parce que présentement, on dit, bon, le projet, c'est une centrale, c'est écrit ça dans le document, mais qu'il y aurait des potentiels pour avoir une deuxième et une troisième.

145

Donc la question, c'est de savoir qu'est-ce qu'il en est par rapport à ça.

Puis aussi, je veux savoir, puis ça, ça s'adresse peut-être plus aux commissaires dans le fond, advenant le fait que les plans puis les pourparlers pour le deuxième et le troisième barrage sur la rivière sont beaucoup avancés, je me demande quelle est la pertinence, bien, je me demande si la Commission devrait porter sur l'ensemble du complexe hydroélectrique ou est-ce que c'est légitime de traiter avant le premier barrage alors qu'on sait qu'il y en a probablement deux (2) qui s'en viennent?

150

Donc c'est ça ma question.

155

PAR LE PRÉSIDENT:

On va commencer. Monsieur Lastère, est-ce que vous pouvez nous donner des renseignements additionnels? Parce que c'est le cas, il pourrait y avoir plus d'une centrale sur la rivière!

160

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Alors nous sommes partenaires avec la municipalité dans la SERF qui développe le projet Thompson.

165

Je vais donner la parole à monsieur Lévesque, il y a peut-être d'autres potentiels sur la rivière, mais ce sont des potentiels que la municipalité se doit de développer. Donc Michel!

170

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Monsieur Lévesque.

175 **PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

Monsieur le Président, effectivement, depuis le début qu'on parle de projet de minicentrale, entre autres aux chutes Thompson, on a toujours dit et redit que la rivière Franquelin avait un potentiel de seize mégawatts (16 MW).

180

Oui, présentement, on travaille beaucoup sur la Thompson. On est à la veille d'arriver à échéance, puis on va engager des démarches. D'ailleurs il y a quelques démarches qui sont déjà entreprises concernant la Bellefeuille. Plus loin, on n'est pas encore allé plus loin.

185

La Bellefeuille, c'est certain qu'on veut le faire en partenariat avec les Autochtones. Oui, on a le potentiel, puis on s'est dit au conseil pourquoi pas développer, étant donné que c'est une rivière qui a déjà été harnachée, je pense qu'on va aller de l'avant. C'est plus de retombées économiques pour le village, création d'emplois et tout.

190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Lévesque, vous avez mentionné Bellefeuille, ça, c'est un site ou c'est un effluent, une autre rivière?

195 **PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

C'est la même rivière, c'est une chute un peu plus haute qui a un potentiel de quatre point cinq mégawatts (4,5 MW).

200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Cette chute-là, à quelle distance approximativement de la chute Thompson?

205 **PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

La chute Thompson, je sais pas trop, on parlait de treize kilomètres (13 km), mais c'est plutôt treize (13) milles.

210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quinze (15 km) à vingt kilomètres (20 km)?

PAR M. JASON FOURNIER:

215 En fait, si on se situe sur la route de l'Association qui mène au lac, c'est une route de dix-sept kilomètres (17 km). La chute Bellefeuille est environ à la moitié, voire les deux tiers ($\frac{2}{3}$), et la chute Thompson est à un kilomètre (1 km).

Donc si on fait un calcul, je dirais plutôt en bas de dix kilomètres (10 km), là.

220

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors disons environ une dizaine de kilomètres. Donc une autre chute avec un potentiel théorique de quatre point cinq mégawatts (4,5 MW).

225

Donc à ce stade-ci, vous n'avez pas déposé d'avis de projet aucunement, si je comprends bien?

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

230

À l'heure actuelle, pour la chute Bellefeuille, on va aller en appel de candidatures.

PAR LE PRÉSIDENT:

235 Donc éventuellement, vous êtes encore à examiner, donc il y a pas de projet de design, rien?

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

240

Non, c'est à l'étude, les études environnementales et tout, ça va suivre son cours.

Étant donné, on a regardé aussi, on regarde toujours les délais, quand on aura terminé la construction de la chute Thompson, quand ce sera terminé, on pourra entreprendre, étant donné que la machinerie va être sur place et tout, si on a le même contracteur, c'est de la manière qu'on va procéder.

245

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous envisagez sérieusement cet autre développement?

250

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

Oui, cet autre développement pour apporter plus de revenus à la municipalité.

255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Madame Journault.

260 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous avez été informé rapidement tôt dans le processus du projet qu'on étudie actuellement, est-ce que des membres de votre Association ont été approchés pour connaître leurs préoccupations comme il est demandé dans la directive ministérielle?

265 **PAR M. JASON FOURNIER:**

Bien en fait, étant donné que je suis pas membre de l'Association, c'est un peu dur pour moi de parler.

270 Mais dans le fond, moi, je me suis beaucoup inquiété par rapport justement à la consultation qui avait été faite de l'Association des propriétaires de chalets.

275 Puis j'ai participé à une réunion à l'assemblée générale lundi où bon, dans le fond, je leur proposais – bien, mon dieu, c'est une bonne question que vous me posez là! J'ai l'impression que les décisions ont été prises par certains membres du conseil exécutif, mais que ça représente pas l'ensemble des membres de l'Association.

280 Puis moi, quand je me suis présenté, c'est un peu pour faire état de ça, puis pour voir si on pouvait collectivement faire un mémoire, pour voir, pour s'assurer que chaque membre soit représenté, puis que chaque membre puisse s'exprimer pour qu'il y ait non seulement des opinions individuelles, mais une opinion de groupe.

285 Mais en fait, il y a une entente qui a été signée, on l'a appris hier, entre la municipalité et deux (2) membres de l'exécutif. C'est une entente qui comporte mille dollars (1000 \$) de redevance et certaines autres clauses que je peux pas parler, mais en tout cas, j'ai pas plus connaissance du sujet. Bien, c'est mon opinion, je vais en parler dans mon mémoire.

290 J'ai l'impression qu'on aurait pu avoir plus, puis je trouve qu'il y a un manque au niveau de la consultation.

PAR LA COMMISSAIRE:

295 Mais on va revenir sur la question du suivi, parce qu'il y a d'autres préoccupations dans ce sens-là dans les requêtes, et puis la Commission va continuer à regarder ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Avez-vous une autre question, parce que là, il y a moins de monde, vous pouvez poser d'autres questions!

300

PAR M. JASON FOURNIER:

Bien en fait, ma question...

305

PAR LE PRÉSIDENT:

Hier, j'ai demandé une seule question, mais là, on peut poser deux (2) questions.

PAR M. JASON FOURNIER:

310

OK. Parce que moi, on m'a dit, c'est quelqu'un qui travaille en environnement, là, vous allez voir ça dans mon mémoire dans le fond, que lorsqu'on réussit à faire passer un projet, c'est plus facile de faire entrer les autres après.

315

Et je me demandais, ça revient à ma question, à ma deuxième question de tout à l'heure qui s'adresse plus à vous dans le fond, considérant qu'il y a vraiment des avancées pour une suite au projet ou un complexe dans le fond de minicentrale, est-ce que ça serait nécessaire ou selon la loi ou quoi que ce soit, là, que la consultation porte sur l'ensemble des projets qui sont à l'étude, dans le fond?

320

Je sais pas si vous pouvez me répondre à l'heure actuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

325

Bien, c'est certain qu'actuellement, le mandat que nous avons reçu, c'est d'examiner la centrale à la chute Thompson. Ça veut pas dire que la Commission ne s'intéresse pas ou ne peut pas s'intéresser à d'autres aspects, une autre centrale ou autre, qu'est-ce qui peut avoir comme potentiel de développement. C'est bien certain que c'est des sujets que la Commission peut examiner.

330

Le problème qu'on a, comme monsieur Lévesque l'a mentionné, c'est que pour l'instant, la municipalité n'a pas déposé d'avis d'intention.

335

Si j'ai compris aussi l'explication de monsieur Lévesque, il pourra me corriger, vous avez pas non plus demandé les droits hydrauliques pour la chute Bellefeuille encore au MRNF, monsieur Lévesque, c'est ça?

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

340 Non monsieur le Président. Mais par contre, on a eu des discussions avec le MDDEP, étant donné que c'est deux (2) projets différents, un nuit pas à l'autre.

PAR LE PRÉSIDENT:

345 On peut s'y intéresser. Après ça, plus tard, c'est bien certain, c'est un projet de quatre point cinq mégawatts (4,5 MW), monsieur Rochon pourra le confirmer, c'est un projet qui est sous la barre du cinq mégawatts (5MW), donc ça veut dire qu'il n'est pas assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, c'est-à-dire une étude d'impact en bonne et due forme avec la possibilité d'audience publique sur l'environnement. Ça, c'est la
350 procédure, elle est faite comme ça.

Comme je vous dis, il n'y a pas d'étude d'impact non plus sur ce site de quatre point cinq mégawatts (4,5 MW), donc ça veut dire qu'on peut pas évaluer les inconvénients de façon précise.

355 Mais c'est certain que des gens peuvent nous faire part de leurs préoccupations concernant le développement plus en amont de la rivière, ça, c'est bien certain.

Vous voyez que méthodologiquement, on est limité faute d'information.

360

Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

365 Il faut quand même tenir compte du fait que dans la directive, on demande d'examiner les impacts cumulatifs et il y a un chapitre, une section sur les impacts cumulatifs qui regarde tant le passé que le futur annoncé, d'accord!

370 Alors dans ce cas-ci, il y a un futur annoncé, puisque le promoteur, bien, une des parties du promoteur nous annonce qu'elle souhaiterait utiliser la machinerie sur place pour continuer.

Nous, on peut pas regarder ce deuxième projet là, mais quand même, dans votre mémoire, vous pourrez nous dire vos préoccupations globalement par rapport à la rivière.

375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors ça, à la lumière des informations disponibles, on peut en parler, mais on est limité, étant donné qu'on n'a pas l'étude d'impact.

380 **PAR Mme DIANE CYR:**

Est-ce que je pourrais m'absenter quelques minutes?

385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous devez vous absenter, madame Cyr, très bien.

390 Monsieur Rochon, est-ce que vous avez des précisions à apporter concernant le deuxième projet et est-ce que vous l'avez examiné au moment de la directive ou du début de l'analyse que vous avez faite du projet?

PAR M. YVES ROCHON:

395 Sur ce point, je vais demander à ma collègue de faire état des discussions qui ont eu lieu sur ce projet-là.

PAR Mme ANNICK MICHAUD:

400 Nous avons été mis au courant de la deuxième centrale qui serait potentiellement implantée à chute Bellefeuille, mais on était rendu pratiquement à l'avis de recevabilité.

PAR LE PRÉSIDENT:

405 Donc c'est assez récent.

PAR Mme ANNICK MICHAUD:

410 C'est assez récent, effectivement. Et il y a pas plus d'information que ce que le maire a donné, c'est-à-dire une centrale de quatre point cinq mégawatts (4,5 MW) qui serait non assujettie.

PAR LE PRÉSIDENT:

415 Tout à l'heure, monsieur Fournier a mentionné une crainte en disant, est-ce que le fait d'avoir autorisé une centrale sur une rivière facilite l'autorisation de d'autres centrales sur la même rivière!

À votre avis, monsieur Rochon?

420 **PAR M. YVES ROCHON:**

Bien, je pense que ça dépend du contexte beaucoup. C'est sûr que si on parle d'une centrale avec réservoir, ou quand il y a une création de réservoir, c'est sûr qu'à ce moment-là, tout ce qui est en aval du réservoir peut être plus facilement optimisable sur le plan énergétique, parce qu'on a une régularisation, là.

Donc ça, c'est plus vrai, je dirais, qu'aller refaire des centrales plus en amont où ce que là, mis à part le fait qu'on peut peut-être avoir une opportunité au niveau de la mise en place d'un chantier ou des choses comme ça, mais il y a pas un grand gain, là. Il peut y avoir peut-être un minigain parce qu'il peut y avoir des lignes ou des postes ou des voies d'accès qui ont été aménagés, là, mais c'est pas vraiment quelque chose qui va favoriser d'entrée de jeu la construction de centrales en amont de centrales qui ont déjà été autorisées.

À ma connaissance, on a surtout vu des projets, si on regarde par exemple Sainte-Marguerite-3 où est-ce qu'on a créé un réservoir, là il y avait déjà deux (2) centrales en aval, on a créé un réservoir, puis on est revenu optimiser les centrales qui étaient en aval.

Mais SM-3 n'a pas été construit parce qu'il existait deux (2) autres centrales dans la rivière. Chaque projet est évalué en soi, en fonction de sa capacité réelle au point de vue des forces hydrologiques et de la facilité ou la capacité de construire des chemins d'accès et tout le tralala.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ce serait plus des motifs techniques, dans le cas d'une centrale en amont, ce serait parce qu'une voie d'accès aurait été avancée, là, il y aurait moins de voies d'accès à faire, donc il peut y avoir un intérêt parce qu'il y a une économie d'échelle, on pourrait dire.

Ce serait ça qui ferait qu'il pourrait y avoir un intérêt?

450

PAR M. YVES ROCHON:

Il pourrait y avoir un intérêt, mais il faut comprendre, en plus, c'est une fenêtre très très étroite, c'est un projet d'un an de construction, donc il faudrait que l'autre vienne s'insérer soit après ou avant.

455

Je pense qu'à mon sens, c'est deux (2) opportunités, deux (2) projets qui sont à mon sens très distincts. C'est intéressant de savoir qu'il y a d'autres projets qui s'en viennent.

Si c'était fait en même temps, on peut parler d'impacts cumulatifs, puis on aurait considéré ça dans l'étude, parce que là, on aurait eu peut-être plus de camionnage, plus de

460

choses sur certaines voies d'accès, si les deux (2) projets se construisent en même temps, on l'aurait analysé.

465 Mais là, comme le deuxième projet est tellement embryonnaire, qu'on peut pas vraiment considérer les impacts éventuels des travaux éventuels d'une centrale éventuelle. Le flou est trop grand pour qu'on puisse considérer ça dans l'étude d'impact actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

470

Très bien. Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

475

Justement, étant donné qu'on vient de nous dire que le chantier serait en continuité, puisqu'on déménagerait l'équipement immédiatement après, est-ce que ça, maintenant que vous savez ça, ou si vous aviez su ça il y a six (6) mois, vous auriez demandé qu'on en tienne compte dans l'analyse, l'étude d'impact pour examiner les impacts cumulatifs, parce que le chantier va être comme doublé, finalement, de temps?

480

PAR M. YVES ROCHON:

Bien, c'est ça, si on aurait eu plus d'informations vraiment plus précises, mais même si séquentiellement le chantier est déplacé, il reste qu'il va commencer quand l'autre est fini.

485

Puis de toute façon, c'est pas des chantiers énormes non plus. Donc c'est un peu normal que ces chantiers-là se promènent sur la Côte-Nord puis aillent faire sur d'autres projets, soit routier ou central, il y a plein de projets qui se font autour, il y a du développement, de la construction. Donc il y a des opportunités qui peut-être s'offrent actuellement, mais il y a rien qui dit non plus que c'est le même entrepreneur qui va faire les deux (2) projets. C'est des appels d'offres pas mal distincts.

490

Il y a tellement d'inconnues qu'on peut difficilement appréhender quelconque impact là-dessus.

495

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

500

Monsieur Fournier, vous pourrez nous faire part de toutes vos préoccupations en lien avec ces deux (2) projets.

PAR M. JASON FOURNIER:

505 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

510 Je vous remercie.

JOHN BURCOMBE

515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Je vais maintenant inviter monsieur John Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

520 Bonjour monsieur le Président, madame la Commissaire.

 J'aimerais peut-être enchaîner un peu avec la dernière intervention, les nouvelles qu'on a eues. Est-ce que j'ai compris qu'il y avait un avis de projet déjà déposé au ministère pour Bellefeuille?

525

PAR LE PRÉSIDENT:

 Pour la seconde centrale? Ce que j'ai compris, c'était non.

530

 Monsieur Lévesque, c'est ça que vous avez dit, pour l'instant, c'était embryonnaire?

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

535 Bien, monsieur Burcombe a demandé s'il y avait un avis de projet qui avait été déposé à l'heure actuelle, monsieur Lastère, est-ce qu'on a déposé l'avis de projet?

 La demande est faite au MDDEP, mais on n'est pas rendu plus loin que ça.

540 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

 Je crois, ce que vous voulez, c'est partir en appel d'offres de trouver un partenaire, donc il y a eu aucun, enfin de notre côté, il y a aucun avis de projet, il y a aucune chose, là.

545 **PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

OK. Tout à l'heure, monsieur le Commissaire, quand je disais de faire le deuxième projet de Bellefeuille de faire en continuité, pour la municipalité, c'est sauver des coûts. Ça veut pas dire, on va en appel d'offres, ça veut pas dire que ça va être encore le même partenaire. On souhaiterait, parce qu'on va sauver des coûts.

550
555 Si on parle avec le projet de Thompson, on est obligé de construire un poste de distribution qui avait pas été calculé dans les coûts, qui est quand même assez dispendieux. Si la chute Bellefeuille peut nous permettre de rentabiliser, c'est pour ça qu'on envisage de faire ce projet.

Mais il y a pas d'avis de projet encore de déposé.

560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc dans ce cas-ci d'ailleurs, pour avoir la bonne définition, ce serait pas un avis de projet, ce serait une demande de certificat d'autorisation, parce que c'est un projet qui a moins de cinq mégawatts (5 MW).

565 Donc vous nous dites, il y a pas encore de promoteur officiellement identifié, il y a un intérêt de la municipalité, donc il y a pas de demande officielle de certificat d'autorisation qui a été déposée au ministère du Développement durable en rapport avec le projet de Bellefeuille?

570 **PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

Oui, exactement, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

575 Ça vous va, monsieur Burcombe?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

580 Encore, alors est-ce que le ministère du Développement durable a eu certains pourparlers, mais il y a rien officiel d'écrit, c'est ça qu'on comprend?

PAR LE PRÉSIDENT:

585 C'est ce que j'ai compris, monsieur Rochon pourra confirmer.

PAR M. YVES ROCHON:

Effectivement. Ce qu'il faut comprendre, c'est que dans le cours du présent projet, il y a eu des discussions, comme plusieurs promoteurs nous appellent, nous demandent, tel projet, c'est tu assujetti! On répond au service de vérifier.

Dans ce cas-là, il y a eu des discussions de ce genre-là.

Maintenant, il n'y a pas, ni en région, ni au central, de demande de déposée. C'est sûr qu'un projet qui est à quatre point cinq (4,5 MW) est sous la barre de justesse.

La première chose qui va être vérifiée, c'est de vérifier si le projet est assujetti ou pas, parce que selon certaines règles, il pourrait l'être. Parce que si le pouvoir finalement est de cinq (5 MW) possibles ou potentiels, la chute est de cinq mégawatts (5 MW), il serait assujetti.

Donc dans ce cas-là, souvent, on fait une vérification pour s'assurer que le projet est vraiment pas assujetti, puis à ce moment-là, il va être traité à la Direction régionale.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, il pourrait éventuellement être assujetti, par exemple, s'il y avait aussi une superficie inondée, je me souviens plus c'est quoi...

PAR M. YVES ROCHON:

C'est ça, si on construit un barrage puis on fait une inondation, on crée un réservoir, des choses comme ça. C'est tout des éléments qu'on analyse pour s'assurer de vérifier si c'est assujetti ou pas pour la conduite du traitement.

Parce que souvent, un promoteur nous dépose des prédevis de projet pour s'assurer si c'est assujetti ou pas, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Et quand on parle de complexe du projet, est-ce qu'il y a encore d'autres chutes qui pourraient être développées, qui ont un potentiel envisageable, rentable?

Est-ce qu'il y a eu des examens de faisabilité par exemple pour d'autres chutes?

PAR LE PRÉSIDENT:

630

Très bien. Monsieur Lévesque.

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

635

Monsieur le Président, je vais revenir à la chute Bellefeuille. Je parlais tout à l'heure de quatre point cinq mégawatts (4,5 MW), on parle entre trois point cinq (3,5 MW) et quatre point cinq (4,5 MW), mais c'est plus trois point cinq (3,5 MW).

640

Concernant d'autres projets sur la rivière Franquelin, effectivement il y en avait un troisième. C'est deux point cinq mégawatts (2,5 MW), mais il y a aucune étude. On n'en parle pas encore pour l'instant.

645

On va commencer par faire la Thompson, puis après ça, on verra comment ça va aller. Si ça se concrétise, on va enclencher plus rapidement pour la Bellefeuille, puis l'avenir nous dira pour la troisième chute.

PAR LE PRÉSIDENT:

650

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

D'accord, merci.

655

Alors comme une deuxième question, c'est concernant, hier soir lors de la présentation, j'ai bien aimé le fait que c'était basé sur des vraies photos aériennes, mais c'est sûr que pour la partie court-circuitée, le tronçon court-circuité, on a des photos de là où il passe une assez bonne quantité d'eau, et je me demande, est-ce que ça serait possible de nous indiquer approximativement c'était quel débit qui passe au moment de la prise de ces photos, afin qu'on puisse voir – éventuellement, on va dire qu'on aura seulement un mètre cube (1 m³/s), moins d'un mètre cube par seconde (1 m³/s) qui passe dans ce tronçon, mais les photos, elles nous montraient quel débit actuellement dans les photos?

660

665

Est-ce que c'est possible d'estimer approximativement c'était quoi qu'on voit dans ces photos?

PAR LE PRÉSIDENT:

670

Sur la photo que nous avons vue hier, ça correspondait environ à quel débit, très bien!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Oui. On va essayer de répondre. On va vous remonter ces photos.

675 Ces photos ont été prises au mois de septembre, après une pluie, donc il y avait quinze mètres cubes (15 m³/s) dans la rivière ce jour-là.

680 Alors ce qui est important, c'est qu'il va rester dans la rivière une partie de l'année seulement neuf cents litres-seconde (900 l/s). Par contre, ce qu'on a essayé d'expliquer, c'est que la surface mouillée de la rivière va rester la même.

685 Donc l'étendue d'eau restera la même. À travers cette étendue d'eau par contre, vous aurez un débit qui s'écoulera de neuf cents litres-seconde (900 l/s), sauf au moment des crues, comme par exemple aujourd'hui où vous auriez toute l'eau qui continuerait à passer dans cette zone intermédiaire.

Donc vous voyez, ce sont les photos qui ont été prises au mois de septembre avec quinze mètres cubes-seconde (15 m³/s).

690 En période estivale, le débit normal d'étiage, donc c'est-à-dire un débit d'été où les débits sont relativement faibles, est seulement de cinq mètres cubes-seconde (5 m³/s). Donc la surface d'eau est moindre que celle-ci, et les seuils sont prévenus pour maintenir la surface mouillée pour ce débit d'étiage de cinq mètres cubes-seconde (5 m³/s).

695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Sauf d'un niveau esthétique, bon c'est-à-dire qu'on verrait probablement un petit peu de tourbillons, alors l'eau, bien entendu, en amont serait...

700 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Ce serait un plan d'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

705

Il y aurait un petit peu de courant, mais moins que ce qu'on peut voir actuellement?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

710 À ce niveau-là d'ailleurs, nous avons eu des contacts avec, je dirais, je pense que c'est Transports Canada, donc ce seront des plans d'eau qui seront disponibles.

PAR LE PRÉSIDENT:

715 Ce serait des bassins, on pourra y revenir tout à l'heure avec Pêches et Océans entre autres sur ces questions-là de pertes d'habitats, est-ce que la modification des habitats résulterait, qu'est-ce que ça changerait, donc on pourra revenir plus en détail tout à l'heure sur ça, concernant la création de ces bassins-là et l'habitat du poisson!

720 Monsieur Burcombe!

PAR M. JOHN BURCOMBE:

725 Oui, parce que si on parle de la surface mouillée, ça peut être, les bassins peuvent être d'une certaine grandeur, mais entre les bassins, est-ce que ce sera tellement étroit que peut-être rien peut passer, et ça, c'est la question pour moi!

Étant donné qu'il y a seulement neuf cents litres (900 l/s), quelle largeur que ça représente dans le lit de la rivière? Ça peut être assez restreint, je crois.

730

PAR LE PRÉSIDENT:

735 Je me souviens que dans les documents additionnels dans les PR5, il y avait des croquis où on voyait les bassins, monsieur Lastère, et on pouvait voir qu'entre les bassins, ça va être plus un petit cours d'eau qui va joindre les bassins, si je me souviens bien?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

740 Oui, tout à fait. Je pense qu'on est en train de rechercher la diapositive.

745 Donc vous voyez, c'est tout l'écoulement dans les bassins. Alors neuf cents litres-seconde (900 l/s), il faut pas se faire d'illusion, c'est quand même beaucoup d'eau, OK. Une baignoire, c'est deux cents litres (200 l). Donc là, vous avez quelque chose comme quatre (4) à cinq (5) baignoires qui se vident constamment. Donc c'est beaucoup d'eau déjà dans la rivière, et ça permet au contraire toujours la migration des poissons, tout au moins la dévalaison, sans justement qu'ils se soient – comme actuellement, puisqu'on tombe dans une chute, si vous voulez, les poissons subissent la vitesse d'eau et ne dévalent pas dans de bonnes conditions.

750 Alors on peut constater, donc vous avez les différents bassins, donc ici, vous avez l'évacuateur de crues, donc l'eau qui sort de l'évacuateur de crues sort par une passe de dévalaison et arrive directement dans le premier bassin naturel.

755 Ensuite, vous avez la grande chute, ce qu'on a appelé la grande chute qui, elle, est très très escarpée, et ce débit de neuf cents litres-seconde (900 l/s) va permettre au poisson de descendre comme dans un toboggan. Donc il y a quelques petits réservoirs naturels qui existent.

Quand on arrive au pied de cette grande chute, vous avez à nouveau un plan d'eau qui va être créé par le premier seuil, le seuil numéro C que nous avons créé.

760 On doit avoir une autre photo! Voilà! Donc là, vous voyez, on vient de voir l'endroit qui était la chute, la grande chute où donc il y a un petit ruisseau d'eau qui permet, je le répète, neuf cents litres-seconde (900 l/s), une dévalaison très très complète des poissons, puisque normalement dans des passes de dévalaison, on demande simplement des débits de deux cents litres-seconde (200 l/s).

765 Donc ensuite, on arrive au pied de cette grande chute. Là, vous avez le premier seuil. Entre le premier seuil qui est c'est-à-dire le seuil qu'on a appelé C et le deuxième plan d'eau, là il y aura une petite zone où il y aura un ruisseau à nouveau où vous aurez seulement neuf cents litres-seconde (900 l/s). On constate que cette distance est très faible.

770 Le plan final de ça actuellement, ce n'est pas finalisé, ce sera regardé et présenté aux gens du ministère de l'Environnement et de la Faune, ça peut peut-être être optimisé de telle manière qu'il n'y ait pas de zone intermédiaire comme cela.

775 Ici, nous arrivons à la chute qu'on appelle la chute numéro 3. Pour nous, c'est le seuil B. Donc là, à nouveau vous avez un plan d'eau, comme nous le représentons, qui va garder toute la surface, le périmètre mouillé, la surface mouillée qui existe actuellement.

780 Cet endroit-là ici, c'est déjà une chute d'eau qui fait six mètres (6 m) de haut. Donc vous avez déjà une concentration du débit qui est très faible.

Donc normalement, déjà, le poisson est obligé de passer dans ce passage qui est étroit.

785 Ensuite, cette distance est très faible, puisque c'est juste la chute, on pourra peut-être revenir sur la diapositive de la chute de ça. Ensuite, on tombe au plan d'eau qui va jusqu'au pont, en dessous du pont, et juste avant la chute numéro 2. Donc encore une fois, aucune perte de surface mouillée.

790 Et on voit donc qu'il y a absolument aucune perte de surface mouillée, il y a même un gain. Parce qu'il faut savoir que normalement, quand le débit est de cinq mètres cubes-seconde (5 m³/s) et qu'il s'écoule entre ici et ici, le niveau d'eau baisse, et donc vous avez des zones qui sont exondées.

795 Dans ce cas-là, comme le niveau est maintenu à partir du seuil ici, on se retrouve à maintenir ce niveau d'eau sur l'ensemble du plan d'eau. Donc on gagne de la surface.

Ensuite, vous arrivez ici dans la chute numéro 2 qui, à nouveau, est une chute très étroite où l'eau est concentrée dans une espèce de petit canyon et descend dans le bief aval où là, se retrouve le niveau d'eau et les écoulements naturels.

800 Donc ça, c'est le seuil C.

Et donc, vous voyez le seuil B. Ça, c'est le début de la chute, et juste après, je sais pas si on a la photo disponible, et là, vous avez la chute de six mètres (6 m), qui fait six mètres (6 m) et qui donc tombe verticalement.

805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Burcombe.

810 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Seulement pour vérifier! Après aménagement, les poissons devraient être en mesure de monter et descendre. C'est pour la montaison et la dévalaison, c'est ça?

815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Lastère, donc, les seuils ne restreindront pas l'accessibilité ni pour le saumon ni pour l'omble de fontaine?

820 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Ce sont pas les seuils qui vont restreindre l'accessibilité, ce sont les chutes.

La chute numéro 2, la première chute, la chute numéro 2 est infranchissable à l'omble de fontaine. Donc c'est cette chute-là.

825 La chute numéro 3 est infranchissable à l'omble de fontaine également, celle-ci.

830 Donc là, nous avons seulement des seuils de dévalaison. Cette chute, ce seuil, lui, sera muni d'une passe de dévalaison et de montaison, car actuellement ici, nous avons une succession de rapides et donc nous voulons permettre au poisson de continuer à circuler. Quand je dis poisson, dans ce cas-là, je parle de l'omble de fontaine, la truite, de façon qu'elle puisse circuler de ce premier bassin à ce deuxième bassin.

835 Par contre, comme on parle de différentes sortes de poissons, vous avez aussi dans ce cas les anguilles. Alors sur chacun de ces seuils, il est prévu, on le voit ici, un plan qui va être aménagé de façon à faciliter la montaison – la dévalaison, les anguilles, elles peuvent dévaler comme les autres poissons, mais les petites anguilles, les civelles montent, elles, elles doivent monter sur une surface rugueuse et seulement humidifiée. Donc c'est ce qui va être réalisé.

840 On a déjà réalisé ça sur d'autres rivières et ça fonctionne extrêmement bien. Ça va même améliorer la montaison des anguilles qui sont devenues une espèce potentiellement en danger, auxquelles il faut faire attention.

845 Donc à chacun des seuils, vous allez avoir une passe de montaison et de dévalaison de l'anguillette.

Vous avez une passe de montaison et de dévalaison de l'omble de fontaine seulement le seuil B à la chute numéro 3.

850 Et au niveau des dévalaisons du saumon et de la montaison du saumon! Actuellement, le saumon remonte artificiellement on dira la chute numéro 2, parce que dans les années trente, une expérience a été tentée d'excaver des marches pour lui permettre de remonter. Les biologistes ont trouvé, nos biologistes qu'on pourrait faire parler dessus ont montré que cette zone dans laquelle on monte le saumon est inadéquate.

855 Donc c'est une erreur qui a été faite il y a trente (30) ans et aujourd'hui, les biologistes recommandent qu'on ne fasse plus monter le saumon et qu'on l'empêche de monter.

860 Donc ceci a été discuté avec Pêches et Océans, et on constate que Pêches et Océans est d'accord sur cet aspect.

Donc nous avons prévu de faire monter le saumon. Le faire descendre, c'est pas un problème.

865 Mais aujourd'hui, pour l'instant, c'est Pêches et Océans, c'est pas le ministère de l'Environnement, c'est pas tout le monde, mais Pêches et Océans reconnaît qu'il faudrait éviter de faire monter le saumon au-delà de la chute numéro 2.

PAR LE PRÉSIDENT:

870 Très bien, je vous remercie.

Tout à l'heure, j'avais mentionné qu'on essaierait de joindre monsieur Picard de Pêches et Océans, on me dit qu'il est en ligne!

875 Monsieur Picard, est-ce que vous m'entendez?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

880 Oui parfaitement, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

885 Alors bonjour et bienvenue aux travaux de la Commission du BAPE sur le projet d'aménagement de la chute à Thompson.

890 Alors si vous avez entendu les dernières explications, un de nos participants posait des questions en rapport avec l'habitat du poisson en aval du barrage projeté de la chute à Thompson, c'est-à-dire dans ce qu'on appelle le segment du bief court-circuité.

Alors on voit qu'il y a trois (3) enjeux relativement à la faune aquatique. On parlait du saumon, de l'omble de fontaine et de l'anguille.

895 Alors Pêches et Océans, de votre côté, vous avez examiné pour les trois (3) espèces ou vous vous êtes concentré sur certaines des espèces tout d'abord?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

900 On s'est concentré sur les trois (3) espèces, parce que le mandat du MPO, selon la Loi sur les pêches, est de protéger l'habitat du poisson.

Donc les trois (3) espèces ont été évaluées.

905 Je voudrais apporter une certaine précision à ce que monsieur Lastère a dit tout à l'heure! Pêches et Océans ne dit pas qu'il faut éviter de faire monter le saumon en amont de la chute numéro 2, sauf que ce qu'on dit, c'est en conditions futures, avec la mise en place des seuils, les conditions ne seront plus propices pour le saumon en amont de la chute numéro 2, donc on considère que les habitats actuels, les habitats potentiels sont de qualité faible à moyenne, donc on considère que ces habitats-là, après projet, seront perdus, et on devra les compenser en aval
910 de la chute numéro 2, là où les conditions nouvelles sont plus propices.

Donc il y avait une petite précision à apporter à ce sujet-là!

PAR LE PRÉSIDENT:

915 OK. Cette précision-là en tête, vous parlez de plan de compensation, ce serait, à ce moment-là, pour le saumon seulement?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

920 Bien, pour le saumon, on a demandé au promoteur dernièrement de nous établir un bilan des pertes dans le tronçon court-circuité.

925 Donc c'est certain qu'il y a des habitats potentiels, on les considère de qualité faible à moyenne. Il nous reste à avoir le détail fin au nouveau des superficies qui seront perdues. Relativiser tout ça aussi avec l'importance de ces habitats-là, pour en établir justement un bilan, pour être en mesure de savoir combien d'habitats salmonicoles on devra compenser en aval de la chute numéro 2.

930 Donc il est prévu de procéder à des aménagements compensatoires en aval de la chute 2, et ces aménagements-là devront être réfléchis et conçus de sorte à combler une lacune à l'aval de la chute numéro 2 qui est pour le moment les aires de frai et les aires de taconnage.

PAR LE PRÉSIDENT:

935 Très bien. Et pour l'instant, cette compensation-là serait installée en aval de la chute numéro 2, c'est envisageable pour vous à ce stade-ci?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

940 Oui, c'est la solution qui est étudiée en ce moment. C'est sûr qu'il reste encore des choses à attacher entre le MPO et le promoteur à ce sujet-là, mais les discussions sont en cours, puis on devrait en arriver à établir un programme de compensation pour cette perte-là d'ici la mi-juin.

945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et de quelle façon Pêches et Océans fonctionne-t-il? C'est-à-dire Pêches et Océans va évaluer quelle doit être la compensation officiellement, de la chiffrer, autrement dit, en termes de – comment vous évaluer ça? Vous formulez ça de quelle façon, pour la compensation?

950 Vous la fixez en termes de quoi, de masse de poisson, en termes de nombre de poissons, qu'est-ce que vous indiquez comme compensation plus précisément pour le saumon?

955 **PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

Bien, étant donné que nous, on travaille avec l'habitat du poisson, on doit s'assurer qu'il y a pas de perte nette d'habitat de poisson. Donc on va travailler en habitat de poisson.

960 Là, la réflexion doit porter principalement sur le fait que c'est des habitats potentiels qui sont faiblement utilisés pour le moment par le saumon. Donc cette chose-là doit rester quand même dans notre réflexion, afin de – on peut pas demander au promoteur de compenser du un pour un comme si c'était des habitats utilisés et très productifs. Donc il faut mettre ça dans la réflexion.

965

Mais c'est certain qu'il va falloir que le projet de compensation nous amène à atteindre notre bilan d'aucune perte nette.

PAR LE PRÉSIDENT:

970

Et le calcul de ça, ça se chiffre comment? C'est quoi l'unité de mesure pour la compensation?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

975

Bien vous savez que pour le saumon atlantique, actuellement, on travaille en unité de production, donc c'est une méthode qui a été mise au point un peu avant l'année 2000 par le gouvernement du Québec, la province de Québec, le ministère d'Environnement et Faune à l'époque.

980

Donc on travaille en unité de production. On va travailler en aire de taconnage et en secteur de frai.

985

Pour les secteurs de frai, on va travailler possiblement en mètres carrés, de dire, bien, on a, je vous donne un exemple tout à fait hypothétique, on perd mille huit cents mètres carrés (1800 m²) d'aire de frai potentielle, alors on va accepter de compenser par, je vous donne un exemple, cinq cents mètres carrés (500 m²) de terre réellement utilisée à l'aval de la chute numéro 2.

990

Mais ça, je tiens à le préciser, c'est juste un exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

995

Très bien. C'était le but de la question, pour visualiser de quelle façon vous établissez la compensation.

Et la façon de procéder, donc le promoteur vous fait une proposition, vous l'examinez, et si elle vous satisfait, vous émettez un permis. C'est comme ça qu'on comprend ça?

1000

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

1005

Oui. Ce qu'on a dit au promoteur, c'est qu'on était prêt à collaborer avec lui pour en arriver à une solution de bon compromis dès le départ. Donc on va travailler directement avec lui à élaborer son programme de compensation, pour atteindre, tout d'abord pour qu'on puisse atteindre, nous, de notre côté, nos objectifs, puis aussi pour qu'on puisse éviter certains délais.

1010 Donc le promoteur, on va travailler ensemble en collaboration, puis lorsqu'on va être d'accord avec le programme de compensation, là, on traite uniquement des aspects saumon, parce qu'il va y avoir autre chose aussi dans ce programme de compensation là!

1015 Donc quand on est d'accord avec le programme de compensation, le promoteur nous informe par écrit qu'il s'engage à réaliser le programme de compensation tel que décrit, et ça, on met ça comme condition dans notre autorisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Et en ce qui concerne l'omble de fontaine, c'est la même procédure?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

1020 Oui. Pour ce qui est du tronçon court-circuité, étant donné que la mise en place de seuils qui viennent atténuer un peu l'effet de réduction du débit dans ce tronçon-là, considérant aussi la nature des habitats actuels, donc des habitats de faible qualité à qualité moyenne, en considérant aussi les faciès et les types d'écoulements qu'on a là, il y aura pas vraiment de perte d'habitats associée à l'omble de fontaine pour le tronçon court-circuité.

1025 C'est la même chose pour l'anguille d'Amérique. Donc les conditions vont être certes modifiées, mais elles seront pas réduites comparativement à ce qu'on retrouve actuellement. On va modifier les habitats, on va apporter la principale modification qu'on va avoir, ça va être au niveau de l'écoulement, mais en termes de fonctions d'habitat de poisson, que ce soit pour l'omble de fontaine au niveau de l'alimentation, de la croissance, de l'abri et aussi pour l'anguille, également ces mêmes fonctions-là, on n'aura pas de perte de fonctions d'habitat de poisson, il n'y aura pas de perte d'associée au tronçon court-circuité.

1030 C'est la même chose pour l'anguille d'Amérique. Donc les conditions vont être certes modifiées, mais elles seront pas réduites comparativement à ce qu'on retrouve actuellement. On va modifier les habitats, on va apporter la principale modification qu'on va avoir, ça va être au niveau de l'écoulement, mais en termes de fonctions d'habitat de poisson, que ce soit pour l'omble de fontaine au niveau de l'alimentation, de la croissance, de l'abri et aussi pour l'anguille, également ces mêmes fonctions-là, on n'aura pas de perte de fonctions d'habitat de poisson, il n'y aura pas de perte d'associée au tronçon court-circuité.

1035 Pour ce qui est de la section en amont de la chute 4, dans le bief amont, effectivement, là, on a des pertes d'habitats pour l'omble de fontaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

1040 Et ces pertes, vous les qualifiez de comment, importantes, et de quelle façon à ce stade-ci vous envisagez la faisabilité de les compenser?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

1045 Effectivement, on considère que ces pertes-là sont significatives. C'est environ une superficie de mille cinq cent soixante-douze mètres carrés (1572 m²) d'aires de frai confirmée, donc c'est des aires de frai qui sont actuellement utilisées par l'omble de fontaine. Et ça, c'est situé en amont de la chute numéro 4.

1050 Ces sites de frai là vont être inondés, donc on va modifier passablement les caractéristiques en termes d'écoulement et de vitesse au-dessus de la frayère, d'oxygénation des œufs.

1055 Donc elles ne seront plus utilisées. On a demandé au promoteur de compenser ces habitats-là en amont de la chute numéro 4, ce qu'il s'est engagé à faire.

Et on va aussi travailler en collaboration avec le promoteur, pour pouvoir travailler sur son programme de compensation, pour trouver les meilleurs endroits pour compenser ces frayères-là.

1060 Donc dans le secteur amont, on n'a pas encore d'idée exactement où, mais on parlait à l'embouchure de ruisseaux ou même en amont de la zone d'influence du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065 Très bien. Pour la dimension de la perte, qui a déterminé la perte à mille cinq cent soixante-dix mètres carrés (1570 m²)?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

1070 À l'heure actuelle, c'est moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1075 C'est vous. Et la méthodologie d'évaluation, c'est disponible à quel endroit?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

1080 Ce que j'ai fait, j'ai tout simplement utilisé l'inventaire d'aires de frai qui a été fait par le promoteur dans le cadre de l'étude d'impact, et ils ont localisé et ont délimité les aires de frai utilisées par l'omble de fontaine. Et j'ai tout simplement utilisé ces chiffres-là. Ils sont disponibles dans l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1085 Donc vous jugez crédibles les évaluations faites par le promoteur, si je comprends bien, puisque vous les avez utilisées?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

1090 C'est la base même de notre travail. Donc c'est les outils qu'on utilise, c'est les évaluations environnementales, c'est les études, c'est les addendas, etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095 Très bien, je vous remercie.

Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

1100

Monsieur Lastère, on a entendu que vous êtes en pourparlers pour développer des mesures de compensation en amont de la chute numéro 4, où vous en êtes dans ce travail-là?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1105

Oui madame la Commissaire. Ce que je voudrais dire, c'est que nous nous étions déjà engagés à avoir, à mettre en place des mesures de compensation, tant pour le saumon en aval, dans la zone qui est propice au saumon, tant en amont pour l'omble de fontaine.

1110

Ce qu'il nous reste à faire avec Pêches et Océans, c'est de parfaitement définir ces zones et comment on va le faire.

1115

Ce mandat a été donné à la firme Génivar, et j'aimerais que ce soit eux qui puissent répondre à comment est-ce que l'on va faire, s'ils ont des propos à donner sur comment est-ce qu'on va faire ces zones de compensation!

PAR LE PRÉSIDENT:

1120

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1125

Oui, j'aimerais poser une question pour monsieur Picard si possible!

C'est une question adressée à monsieur Picard. J'ai fait une demande que les documents, la documentation du côté fédéral soit rendue plus facilement accessible par sa publication sur le site Internet de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

1130

Et je me demande, est-ce que monsieur Picard est au courant de cette demande et c'est quoi la possibilité de faire ça? Parce que présentement, cette documentation est très difficilement accessible au public. Est-ce que cet accès pourrait être amélioré?

PAR LE PRÉSIDENT:

1135 Donc actuellement, si je comprends bien, il y a une évaluation fédérale qui est déposée à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, il y a un dossier autrement dit qui est ouvert à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, c'est ça que vous me dites, monsieur Burcombe?

1140 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

 Oui, c'est plutôt que le site de l'Agence nous réfère aux fonctionnaires du ministère de Pêches et Océans pour avoir accès aux documents.

1145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Sans mettre les documents en ligne?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1150 C'est ça. Et je me demande pourquoi on peut pas rendre disponibles directement les documents, de la même façon que c'est fait par le BAPE?

PAR LE PRÉSIDENT:

1155 Très bien. Monsieur Picard, est-ce que vous prenez note de ça?

 Monsieur Burcombe, je sais que vous avez déjà par le passé, pour d'autres dossiers, je pense, fait des remarques similaires auprès de l'Agence, je crois que vous avez déjà demandé formellement à l'Agence, si je me souviens bien?

1160

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1165 Oui, on a toujours des plaintes ou des recommandations à cet égard, et ça a l'air que les choses ne se sont pas beaucoup améliorées encore.

PAR LE PRÉSIDENT:

1170 Mais entre-temps, disons que pour le projet – disons que là, c'est plus difficile de faire des demandes directement à l'Agence – mais pour le projet actuellement, monsieur Picard, est-ce que les documents que vous déposez, est-ce que c'est possible à ce moment-là de les envoyer au BAPE?

1175 Parce que comme compromis, c'est que si nous on les obtient, on peut les mettre en ligne à ce stade-ci.

Monsieur Picard, est-ce qu'il y a des documents plus particulièrement que vous souhaiteriez porter à l'attention de la Commission?

Monsieur Burcombe aussi pourra préciser quels documents il souhaiterait obtenir.

1180

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

Moi, ce que je peux vous dire, parce qu'on a ici un fichier du registre public qu'on appelle, c'est madame Brigitte Ménager. C'est elle qui coordonne l'ensemble de la gestion de la documentation pour la gestion de l'habitat du poisson.

1185

Moi, c'est pas du tout mon rôle. Ce que je vais faire, je vais en prendre note. Je vais lui communiquer cette demande-là, je pense que monsieur Burcombe connaît bien madame Ménager. Habituellement la procédure, pour la demande d'info par rapport aux documents qui sont versés dans le dossier, c'est une demande au registre public. C'est une procédure généralement simple.

1190

Pour ce qui est des documents versés sur le site de l'Agence, c'est pas de mon recours, j'ai aucune idée d'application, etc., entre les deux (2) organismes fédéraux.

1195

Mais je prends bonne note de votre commentaire, puis je vais en parler avec madame Ménager, puis je pourrai donner suite à la Commission par rapport à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1200

Et pour être plus précis, madame Ménager, c'est la personne qui s'occupe, donc à Pêches et Océans, à l'Institut Maurice-Lamontagne, pour les demandes d'informations?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

1205

C'est l'officier du registre public pour la gestion de l'habitat du poisson pour la région du Québec. Elle était ici à l'IML, à Pêches et Océans, oui, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1210

Très bien, je vous remercie.

De toute façon, monsieur Burcombe, si vous avez des choses, nous aussi on peut essayer de voir qu'est-ce qu'on peut faire pour essayer de faciliter l'accès à certains documents. On peut aussi faire des suivis, ça fait qu'hésitez pas à communiquer avec nous pour des demandes précises.

1215

1220 Vous pouvez communiquer aussi avec madame Ménager, ce que j'ai compris, mais vous pouvez aussi voir avec nous ce qu'on peut faire dans le dossier.

Là, je permettrais à monsieur Lastère, vous avez quelqu'un de chez Génivar qui va nous donner des précisions concernant plus précisément les explications pour la compensation pour l'omble de fontaine?

1225 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Exactement. Je pense qu'il faut laisser parler les spécialistes.

1230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça. Je vais lui demander de s'avancer. Pour la gestion, il y aurait le micro qui est là, je vais vous demander peut-être de vous approcher la chaise, pour vous mettre à l'aise pour répondre. Il y a une chaise ici!

1235 Alors si vous voulez vous identifier aussi en partant.

PAR M. CLAUDE THÉBERGE:

1240 Claude Théberge de Génivar. Il faut comprendre que tant qu'il y a pas de mise en eau, il y a pas de perte d'habitats. À partir du moment où il y aura une mise en eau, il y aura perte d'habitats comme Serge-Éric l'a dit tantôt, perte d'habitats de frai pour l'omble de fontaine.

1245 Deux (2) sites qui ont été documentés, on a trouvé beaucoup de nids, entre autres à un site, on a trouvé une soixantaine de nids, je crois, qui vont être compensés à la largeur des superficies qui ont été données tantôt.

1250 Ce qu'on suggère, nous, c'est à partir de la mise en eau, d'aller faire d'autres visites de terrain pour localiser exactement les meilleurs sites qui vont se prêter, par exemple les sorties de petits ruisseaux à la tête de la chute numéro 4 dans le futur bassin, et il y a sûrement le site qui est exactement à la limite amont du futur petit réservoir qui prétend déjà présentement des bonnes caractéristiques, mais on veut les améliorer, pour que ça corresponde à ce qu'on connaît en termes de meilleure qualité d'habitat pour la fraie.

1255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1260 Pour le saumon aussi?

PAR M. CLAUDE THÉBERGE:

C'est parce que tantôt, on a abordé le mille cinq cent soixante-quinze mètres carrés (1575 m²)...

1265

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est vrai.

1270

En aval pour le saumon?

PAR M. CLAUDE THÉBERGE:

Pour le saumon, c'est un peu, bon, pour le saumon, il y a une petite aire qui représentait dans le secteur compris entre la chute numéro 2 et la chute numéro 3, un intérêt pour la fraie du poisson un certain potentiel théorique qui est quand même somme toute faible.

1275

On a fait des vérifications, présentement, ni depuis plusieurs années, il y aurait pas de frai sur ce secteur-là. Mais on s'engage, le promoteur s'engage à le compenser en aval de la chute numéro 2, là, où présentement, on retrouve des aires de frai confirmées, des aires de frai de qualité, je dirais moyenne à faible, qu'on va améliorer, entre autres par l'aménagement de déflecteurs en bord de rivière, pour accélérer un peu les vitesses, des déflecteurs qui vont rester sous l'eau lors des crues, pour éviter de les briser, puis qui vont accélérer les vitesses et à l'aval de ces secteurs-là, on va aménager des aires de frai au départ, et en aval de ces aires de frai là, des aires de taconnage pour l'élevage et la croissance des juvéniles de saumon.

1280

1285

On a identifié à date deux (2) excellents sites pour faire ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1290

À ce stade-ci, bon là, vous avez commencé à identifier et vous avez commencé à soumettre de l'information par exemple à monsieur Picard?

PAR M. CLAUDE THÉBERGE:

1295

Oui, on est en contact avec monsieur Picard, puis monsieur Picard, je pense, Serge, tu vas le reconnaître, je sais pas si ça a été discuté tantôt, parce que je viens tout juste d'arriver, mais tout le monde est d'accord pour dire que faire monter le saumon en haut de la chute numéro 2, c'est pas une bonne idée, parce qu'en amont de la chute numéro 2, après le projet, ce qu'on va avoir, c'est des zones lentiques, donc des zones qui se prêtent plus ou moins à la fraie du saumon, contrairement aux aires lotiques qu'on a présentement, mais qui sont de très piètre qualité, parce que c'est du gros gros matériel qu'on retrouve dans ces secteurs-là.

1300

1305 Quand on va là en période estivale, on regarde les vitesses, puis on dit, ah, ça semble intéressant pour la fraie du saumon, mais quand on regarde le matériel qui est en place, c'est du gros matériel.

1310 Donc ça fait la preuve qu'au printemps, ça brasse beaucoup dans ces secteurs-là, et il reste pas sur place, le matériel qui est intéressant pour la fraie du saumon.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc actuellement, il y a trop de courant dans ce secteur-là?

1315 **PAR M. CLAUDE THÉBERGE:**

Dans ce secteur-là durant les périodes de coups d'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

1320 C'est trop lotique, donc c'est des zones à plus fort courant.

PAR M. CLAUDE THÉBERGE:

1325 Donc on va s'organiser pour pas que le saumon remonte en haut de la chute numéro 2, mais on va aménager tout le secteur en aval de la chute numéro 2.

PAR LE PRÉSIDENT:

1330 Donc ce que j'ai compris de l'explication de monsieur Picard, on préfère concentrer les compensations en aval?

PAR M. CLAUDE THÉBERGE:

1335 En aval, parce que ça présente un potentiel beaucoup plus élevé, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1340 Très bien, c'est ce que j'ai compris de l'explication de monsieur Picard.

PAR LA COMMISSAIRE:

1345 Monsieur Picard, vous avez une politique à l'effet qu'il n'y ait pas de perte nette d'habitats, est-ce que vous faites le suivi de ça pour voir, après quatre (4) ans, cinq (5) ans ou je sais pas combien d'années, effectivement sur le terrain, on a les résultats qu'on s'attendait avec les dessins ou les pronostics qui sont faits par les promoteurs?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

1350 Effectivement, chacune de nos autorisations et des projets de compensation sont assortis d'un programme de suivi.

1355 C'est en deux (2) volets, je vous dirais. Le premier volet, c'est toujours les suivis de projet qu'on appelle; donc c'est un peu comme vous dites, on va suivre certains aspects du projet avec lesquels on a une incertitude. Dans ce cas-ci, on a ciblé, en un premier temps, la montaison des jeunes anguilles dans le tronçon court-circuité.

Je vous dirais, j'ai pas encore terminé l'analyse complète de ce dossier-là, donc il va peut-être y avoir d'autres suivis de projet qui vont venir.

1360 Pour ce qui est des suivis de compensation, il est bien certain que chaque programme et chaque aménagement fait l'objet d'un suivi particulier, afin de valider les aspects physiques de l'habitat, donc la stabilité des ouvrages, la conformité au niveau de la conception, des granulométries, des vitesses, etc., puis aussi sur l'utilisation par le poisson, est-ce que le poisson utilise réellement les aménagements qui ont été faits, les aménagements compensatoires.

1365 Donc c'est fait, ça, après aménagement, puis pendant plusieurs répétitions, donc ce qui peut couvrir jusqu'à une période de dix (10) ans dans certains cas.

PAR LA COMMISSAIRE:

1370 Alors ça peut être suivi pendant une période de dix (10) ans, vous nous dites?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

1375 J'ai dit dans certains cas, effectivement. Dans d'autres cas, pour les plus gros promoteurs, ça peut aller dans une période jusqu'à vingt (20) ou vingt-cinq (25) ans.

PAR LA COMMISSAIRE:

1380 Et qu'arrive-t-il si vous constatez que le nouvel aménagement ne livre pas la marchandise? Il fonctionne à vingt-cinq pour cent (25 %) par exemple, est-ce que vous demandez qu'il y ait d'autres aménagements qui soient faits pour avoir effectivement zéro perte nette d'habitats en termes de productivité?

1385 **PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

Si le suivi démontre effectivement que l'habitat est utilisé à vingt (20 %) ou vingt-cinq pour cent (25 %) ou qu'on a une problématique particulière avec une composante de l'aménagement, on va demander au promoteur de faire les études qui vont faire en sorte qu'on va cibler qu'est-ce

1390 qui fonctionne pas, quelles seraient les modifications à apporter, puis on va discuter avec lui voir, c'est tu mieux de modifier l'aménagement ou tout simplement de faire un nouvel aménagement ou de changer le type d'aménagement.

1395 Donc effectivement, si les suivis nous démontrent qu'on a une problématique, des correctifs sont apportés. Ça peut même aller jusqu'à demander un nouveau projet de compensation.

PAR LA COMMISSAIRE:

1400 Est-ce que vos suivis sont rendus publics et vos analyses?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

1405 Tout est toujours rendu public via le registre public ici à Pêches et Océans.

PAR LE PRÉSIDENT:

1410 Monsieur Picard, en termes de suivis, justement, on voit dans le bief court-circuité, par exemple, on a de l'omble de fontaine et on a du saumon. Quand vous prévoyez les aménagements de compensation, et aussi dans le cadre des suivis, est-ce que vous vous assurez par exemple qu'il n'y aura pas de compétition entre les deux (2) espèces, par exemple qu'un aménagement pour le saumon se fasse au détriment de l'omble de fontaine?

1415 Comment vous approchez la question?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

1420 Bien, c'est une excellente question. Actuellement, le saumon et l'omble de fontaine se fréquentent en aval de la chute numéro 2.

1425 Pour ce qui est des aménagements compensatoires, c'est bien certain que les similitudes sont grandes entre les aires de frai. Toutefois, le saumon, par son comportement, il protège beaucoup ses aires de frai, ses femelles, donc généralement il y a vraiment pas de problème pour le saumon pour prendre sa place sur les aires de frai.

Donc étant donné qu'on veut compenser à l'aval par des aménagements de saumon, je suis vraiment confiant que le saumon va savoir protéger ces secteurs-là pour son utilisation.

1430 Pour ce qui est compensations en amont de la chute 4, étant donné que le saumon n'est pas présent, bien, l'omble de fontaine aura toute la latitude pour pouvoir utiliser ces secteurs-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

1435

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1440

Oui. Il y a un petit point que je me demande si ça a été regardé, c'est le fait que le débit est réduit en été, est-ce qu'il y aura un problème avec le surchauffage de l'eau, du fait qu'il y a un débit réduit, l'eau va se chauffer plus. Est-ce que ça pourrait être un problème?

PAR LE PRÉSIDENT:

1445

Très bien. Alors étant donné qu'on aurait des vitesses réduites, donc moins de circulation d'eau! Oui, monsieur Lastère.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1450

Oui monsieur le Président, je vais laisser la parole à monsieur Théberge.

PAR M. CLAUDE THÉBERGE:

1455

Peut-être que Serge-Éric, tu rajouteras! Mais on est sur la Côte-Nord. Le problème de réchauffement des eaux sur la Côte-Nord est pas un problème je dirais réel, c'est souvent un faux problème.

1460

Il y a beaucoup beaucoup beaucoup de plans d'eau sur la Côte-Nord qui sont alimentés par de très petits cours d'eau et il y a pas de problématique de réchauffement de l'eau qui pourrait entre autres causer des mortalités. On n'observe pas ça sur la Côte-Nord.

Pour nous, c'est un faux problème.

1465

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Picard, vous êtes d'accord avec ça?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

1470

Je me suis régulièrement penché sur la question moi aussi. J'ai calculé qu'environ à un débit de neuf mètres cubes-seconde (9 m³/s), avec l'ampleur des bassins qu'on allait avoir, le taux de renouvellement de l'eau serait entre cinq (5) et sept (7) jours.

1475 J'ai regardé aussi la façon dont l'eau va se jeter dans, on va appeler ça ces secteurs lenticules, souvent c'est soit au pied d'un rapide ou d'une chute ou d'une cascade, donc au niveau de l'oxygénation, c'est pas un problème non plus.

1480 Considérant le volume d'eau, la profondeur de ces secteurs-là, le taux de renouvellement, le fait qu'on soit sur la Côte-Nord aussi où ce qu'il y a pas vraiment de problématique de réchauffement, atteint rarement les températures létales, je suis très à l'aise avec le fait que les conditions physicochimiques et thermiques ne seront pas modifiées de façon à nuire à l'habitat du poisson.

1485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est une sous-question que j'avais en tête, donc le débit réservé de l'ordre de neuf cents litres par seconde (900 l/s), vous l'estimez suffisant pour assurer les fonctions, en tout cas au moins en période estivale, si je comprends bien?

1490

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

Je pourrais apporter une petite nuance à votre question, monsieur Germain!

1495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

1500

C'est que l'analyse du débit réservé, c'est pas fait sur des fondements méthodologiques. Généralement, on va travailler sur des bases de modèle hydraulique, des choses comme ça, mais dans ce cas-ci, le débit qui a été proposé par le promoteur n'est pas un débit écologique, on s'entend, c'est un débit établi à partir de critères de rentabilité.

1505

Puis à ce moment-là, bien, on a deux (2) approches. On travaille à aller chercher un débit supérieur, dans ce cas-ci je pense pas que c'est la bonne approche, parce que les habitats à protéger étaient quand même de qualité faible à moyenne. J'ai préféré travailler d'une approche plus souple. Donc on a vraiment, on s'est assuré que le débit qui allait être laissé en place allait permettre au poisson qui allait fréquenter ces secteurs-là d'avoir les fonctions, comme je disais tout à l'heure, d'alimentation, de croissance, d'abri.

1510

Et la création des seuils sur les crêtes de chute va permettre de maintenir les superficies mouillées et à ce moment-là, le débit, les plans d'eau qui vont être aménagés versus le débit qui rentre, qui va assurer le renouvellement de l'eau, etc., il y aura pas de modifications significatives des habitats, en tout cas, en termes de fonctions d'habitat de poisson.

1515

1520 C'est certain que là, on passe d'une rivière, un milieu plus lentique, sauf que sur une base de fonctions d'habitat de poisson, sur qu'est-ce que le poisson a besoin pour survivre et pour se développer, on est confiant que le débit qui va être laissé, annexé avec la mesure d'atténuation qui est les seuils, n'occasionnera pas d'effets négatifs importants sur l'habitat du poisson dans ce secteur-là.

1525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Y compris l'hiver par exemple, pour l'eau accumulée en arrière des seuils serait suffisante pour, par exemple, protéger les œufs de saumon l'hiver?

1530 **PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

Bien, les œufs de saumon vont être en aval de la chute numéro 2, puis il y aura pas de problématique, parce que l'eau va arriver immédiatement en aval de la chute, il y aura pas de problématique d'oxygène. Il y aura pas de problématique d'apport d'eau sur ces frayères-là.

1535 Puis pour ce qui est des aires de frai entre la chute 2 et la chute 4, actuellement on n'a pas d'aire de frai recensée dans ce secteur-là, donc il y aura pas de problème, à mon sens, au niveau de la protection des frayères, parce qu'il y en a pas de secteur favorable à la fraie, il n'y en aura pas non plus après la mise en place du débit réservé.

1540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

1545 Ça vous va, monsieur Burcombe? Je vous ai laissé plusieurs sous-questions, j'aimerais ça pouvoir passer d'autres personnes, notamment, étant donné qu'on a monsieur Picard en ligne, s'il y a des personnes qui sont inscrites au registre qui voudraient poser une question à monsieur Picard avant qu'il nous quitte, si quelqu'un veut me faire signe pour ça!

1550 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord. C'est seulement que j'aimerais déposer ma lettre de demande de documentation auprès du fédéral.

1555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1560 Qui date du 9 avril.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors déposez-la.

1565 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Merci, bonjour.

1570

RÉJEAN BOURQUE

PAR LE PRÉSIDENT:

1575 Alors quelqu'un a levé la main pour poser une question, si vous voulez vous avancer, monsieur, et vous identifier!

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

1580 Bonjour monsieur le Président, madame la Conseillère. Je suis Réjean Bourque, citoyen de Franquelin. J'ai toujours resté à Franquelin, mon père a gagné sa vie à Franquelin. Je suis ici par rapport à la rivière Franquelin.

1585 Pour répondre au saumon, là, qu'on vient de parler pas mal, la rivière Franquelin, moi, elle est nommée rivière à saumon sur une pancarte, mais en réalité, c'est une rivière à truite. Parce qu'une rivière a toujours un lac de tête; le lac de tête de la rivière Franquelin, c'est le lac des Îles.

1590 Puis le lac des Îles, c'est un sanctuaire pour la truite. Puis dans les années, Franquelin a ouvert en 1919, ils ont dravé jusqu'en 1954 du bois, puis je comprends pas que le monsieur qui parlait au téléphone tout à l'heure, j'aimerais lui demander s'il avait prévu de travailler sur la rivière Franquelin avant que le projet de la centrale vienne.

PAR LE PRÉSIDENT:

1595

Monsieur Picard...

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

1600 J'aimerais qu'il me réponde.

PAR LE PRÉSIDENT:

1605 Oui, c'est ça. Disons que monsieur Picard peut préciser comment, de quelle façon il est intervenu dans le dossier actuellement, et pourquoi, monsieur Picard, êtes-vous intervenu en rapport avec l'habitat du poisson dans le dossier actuel?

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

1610 S'il n'y aurait pas eu la centrale, il aurait tu venu, parce que...

PAR LE PRÉSIDENT:

1615 Bien écoutez, j'ai compris l'explication, s'il y avait pas eu de centrale, il y aurait pas eu de perte d'habitats du saumon, donc monsieur Picard serait pas intervenu.

Monsieur Picard, pouvez-vous expliquer dans quel contexte, rapidement, dans quel contexte vous êtes intervenu?

1620 **PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

1625 Vous avez soulevé certains éléments de réponse. Le fédéral est intervenu dans ce dossier-là uniquement parce que le promoteur a déposé un projet, et on a anticipé, nous, des pertes d'habitats de poisson.

C'est pour ça qu'on s'est penché sur la problématique de la mise en place de la centrale sur la rivière Franquelin.

PAR LE PRÉSIDENT:

1630 Vous comprenez, je pense que la réponse est claire. Vous pouvez être en désaccord. Si vous voulez en traiter dans un éventuel mémoire, c'est recevable, mais vous comprenez que la réponse est quand même très claire.

1635 Monsieur Picard intervient parce qu'il y a un projet.

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

1640 Elle est claire, mais par contre, j'ai jamais vu une rivière à saumon, puis il y avait de l'anguille dedans, cohabiter ensemble, puis ça va très bien. Parce que l'anguille mange...

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ça, vous pourrez en parler dans un mémoire.

1645 Là, ce qu'on comprend, c'est que l'anguille a un certain comportement...

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

Oui, elle mange des œufs.

1650

PAR LE PRÉSIDENT:

... remonte plus loin dans la rivière, le saumon reste en bas, donc il y a des habitats qui sont plus propices au saumon, donc ça doit être compensé. Et pour l'anguille aussi, des mesures. Alors chaque chose est regardée à sa façon.

1655

Je veux pas partir de débat ici, mais si vous avez des commentaires à nous faire, vous pouvez le faire dans un mémoire.

1660

Je pense qu'il faut comprendre que Pêches et Océans s'est préoccupé des trois (3) espèces de poissons.

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

1665

Oui, mais je comprends pas une chose, moi. OK, je suis d'accord qu'ils se sont occupés des trois (3) espèces de poissons, mais la rentabilité du saumon, c'est des saumons écartés qui viennent ici. C'est pas leur rivière. Savez-vous comment un saumon reconnaît sa rivière?

PAR LE PRÉSIDENT:

1670

On a vu que c'est pas une grosse rivière à saumon.

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

1675

C'est par la senteur de l'eau, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680

Mais si vous voulez nous donner plus d'informations, vous pouvez le faire lors de mémoire. Pour l'instant, on cherche de l'information en rapport avec ça.

Votre opinion, je dis pas qu'elle est pas importante, mais je souhaiterais que vous nous donniez ça en seconde partie d'audience.

1685

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

1690 Monsieur Rochon aimerait ajouter quelque chose.

PAR M. YVES ROCHON:

1695 Peut-être une information complémentaire aussi! Lors de l'analyse de recevabilité du projet et lors de l'analyse environnementale aussi, on a consulté et on va consulter Pêches et Océans dans le cadre de l'expertise qu'il peut apporter au projet.

1700 Donc Pêches et Océans intervient finalement à deux (2) titres, un comme étant un organisme qui a délivré une autorisation au niveau de la loi fédérale et aussi comme expert consulté par le ministère du Développement durable.

PAR LE PRÉSIDENT:

1705 Nous allons également adresser, parce que la personne du MRN, Ressources naturelles, était pas disponible aujourd'hui, elle avait des empêchements et obligations ailleurs, mais du côté du ministère des Ressources naturelles, nous allons aussi adresser des questions par écrit, notamment concernant le débit réservé.

1710 On pourra revenir aussi tantôt sur cette question-là des débits réservés. Très bien monsieur Rochon.

Monsieur Bourque?

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

1715 Bien moi, j'aurais une autre question. Ce serait sur les barrières de la rivière Franquelin, des barrières je dis bien, en commençant par le lac des Îles qui est la tête de la rivière Franquelin, qui a un barrage dessus, une pourvoirie, que les Autochtones opèrent en barrant la truite. Puis quand il y a un surplus d'eau, ils laissent passer le surplus d'eau, mais il y a pas de truite qui descend.

1720 Ça, c'est une barrière tout de suite là pour le poisson. Puis le poisson, le vrai poisson de la rivière Franquelin, parce que la truite du lac des Îles descendait avant que la compagnie s'établisse ici, il y avait pas de barrage, puis elle descendait dans la rivière.

1725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1730 Vous nous dites que, bon, le poisson qui est au lac des Îles est intercepté en descendant par des barrières, c'est quoi, c'est un genre de filets qui sont mis en travers de la rivière?

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

1735 Non, non. Je sais pas si vous comprenez. Des barrières sur la rivière Franquelin, le lac des Îles, le barrage qu'ils ont fait, c'est une barrière, comprenez-vous, pour alimenter la rivière Franquelin en truite.

La truite descend pas, parce qu'il y a un barrage. C'est une pourvoirie qui est sur le lac des Îles.

1740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Normalement il doit y avoir un déversoir?

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

1745 Le déversoir, c'est amanché avec des grilles qu'il y a rien que l'eau qui passe.

PAR LE PRÉSIDENT:

1750 Donc ils ont mis des grilles pour empêcher les poissons de passer?

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

1755 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1760 Ça, c'est des informations que vous pourrez nous communiquer dans un mémoire, nous donner plus de détails, nous indiquer c'est où.

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

1765 Puis après ça, la rivière Franquelin, si on part du village ici, la Québec North Shore a fait un chemin, là, ils ont fait une fédérée pour le ski-doo. Avant ça, on prenait des marches à pied ou on allait faire du ski de fond. Là, c'est fédéré, on y va à nos risques.

Puis pour l'autre barrière, c'est la barrière 138 qu'on a parlé hier, je sais pas si vous vous en souvenez?

1770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

1775

Bon! Pourquoi qu'il y a un accès de paiement sur cette barrière? Cette barrière-là, elle est tu légale? J'aimerais le savoir si elle est légale.

PAR LE PRÉSIDENT:

1780

On pourrait adresser la question, parce que j'hésite toujours, je vois le maire ici, mais je vais adresser la question du côté de la municipalité.

Sur les accès autour de la rivière, ça semble être problématique; si je comprends bien, c'était où il y avait des frais exigés, c'est pour des véhicules?

1785

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

C'est ça, ils vont faire des belvédères. Si moi, j'arrive avec une visite de Québec, je veux aller leur montrer les belvédères qui sont là, je vas-tu payer trente piastres (30 \$) pour aller leur montrer la rivière Franquelin, à toutes les fois que je vas avoir de la visite?

1790

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a moyen d'aller à pied jusqu'aux belvédères aussi?

1795

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

Non, c'est trop loin, monsieur.

1800

PAR LE PRÉSIDENT:

Trop loin, très bien. Alors du côté de la municipalité, qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur l'accessibilité de la rivière présente et future? Si vous voulez développer un potentiel récréotouristique, ça veut dire, est-ce qu'il va y avoir des frais, de quelle façon vous envisagez améliorer l'accès?

1805

PAR M. GILLES DUBUC:

Monsieur le Commissaire, madame, j'ai très peu d'expérience concernant l'accès à cette barrière-là, ça rentre pas dans mes tâches, et je vais repasser la parole à monsieur le maire qui est ici depuis beaucoup d'années et il connaît très bien le secteur. Monsieur le Maire.

1810

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

1815

Monsieur le Président, je suis pas placé pour dire s'ils sont en règle en instaurant un prix de passage à cette barrière.

1820

Moi, ce que j'ai conclu, puis je pense que la majorité des gens qui veulent comprendre, c'est pas dur à comprendre, c'est qu'il faut admettre que si cette association-là n'existait pas, ça fait longtemps qu'on monterait plus dans ces chemins-là.

1825

Le but de faire payer un droit de passage, je pense, si je me trompe pas, c'est dans le but d'entretenir la route. En plus de peut-être de donner un surplus au gardien, parce qu'il y a quand même un gardien, ça protège des vols aussi.

1830

Mais le vrai but premier, c'est de ramasser des sous pour entretenir cette route. Puis je peux vous dire que c'est la vérité pure que si cette association-là existerait pas, ça fait longtemps qu'on n'irait plus dans ces chemins-là.

Ça fait que moi, regarde, à cette association-là, c'est chapeau, point.

PAR LE PRÉSIDENT:

1835

Très bien, je vous remercie. On pourra poser des questions au ministère des Ressources naturelles concernant le péage, parce que je présume qu'on est en terre publique du gouvernement. C'est un chemin entretenu par l'Association, on pourra apporter des précisions du côté du MRN sur cette situation-là.

1840

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

Avec des subventions du gouvernement.

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

1845

Non, je pense que...

PAR LE PRÉSIDENT:

1850

Je veux pas faire de débat, s'il vous plaît.

Mais si vous avez des commentaires à faire, vous pourrez en faire dans un mémoire.

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

1855

Vingt (20) chalets paient le gardien de la barrière, le chemin, je pense qu'il y a pas grand-chose qui va dessus, là.

1860 Puis l'avenir qui s'en vient, là, on sait pas, là. La liberté, on a libéré des rivières, il y a beaucoup de barrières qui existent plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1865 C'est un sujet que vous pourrez amener et qui sera le bienvenu.

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

1870 Je suis pas contre les chalets, loin de là, parce que si Axor fait la centrale, ils vont en faire des réparations de chemin. Ils vont avoir plus d'argent pour réparer le chemin, pourquoi qu'on paierait encore pour aller voir la centrale puis tout le kit? Je trouve pas ça logique, moi, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1875 Vous pourrez nous en parler dans votre mémoire. Je vous remercie.

PAR M. RÉJEAN BOURQUE:

Merci.

1880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

1885

Monsieur Picard, vous avez entendu monsieur Bourque nous parler d'un barrage qui a été construit à la tête de la rivière, à la décharge du lac des Îles. Si ce barrage-là était construit maintenant, ce qu'on comprend de l'approche de votre ministère, c'est que vous demanderiez des mesures de façon à ce que la truite puisse continuer de passer?

1890

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

1895 Bien, dans l'éventualité où le barrage serait construit cette année en 2008, effectivement Pêches et Océans demanderait au promoteur de s'assurer que, de un, le poisson puisse dévaler sécuritairement et puisse remonter dans le lac, si des fonctions d'habitat de poisson y sont associées. On demande pas le libre passage de façon automatique. Il faut s'assurer qu'il y a

vraiment une fonction que, je vais vous donner un exemple, que les géniteurs vont se reproduire dans la rivière et les jeunes remontent en lac pour s'alimenter.

1900 Alors à ce moment-là, on demanderait effectivement une structure qui permettrait le libre passage.

PAR LA COMMISSAIRE:

1905 Et votre politique s'applique depuis quand?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

1910 C'est une très bonne question. Je vous dirais, la Loi sur les pêches, c'est une très vieille loi. Au Québec, on l'applique de façon systématique depuis environ une douzaine d'années.

1915 Et la politique du libre passage, je vous dirais, est venue de fil en aiguille avec le temps, mais depuis environ cinq (5) ans, ce genre de demande là est fait, parce qu'on a eu plusieurs événements par le passé où on s'est penché, il y a des espèces de lignes de travail maintenant qui ont été établies pour le libre passage.

 Donc je vous dirais environ entre cinq (5) et sept (7) ans où ce que cette politique-là, bien, c'est pas une politique, je dirais que c'est plus une ligne de travail, a été instaurée.

1920 **PAR LA COMMISSAIRE:**

 Merci monsieur Picard. Alors ça donne une réponse de la nécessité de voir à ce que les ouvrages n'empêchent pas le passage des poissons puis qu'il n'y ait pas de perte d'habitats.

1925 Je pense que c'est la première question de monsieur Bourque, à quoi ça sert, bien, ça aurait pu servir justement à éviter un problème de non-accès dans un secteur de rivière. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1930 Merci monsieur Picard. Éventuellement, si nous avons d'autres questions, nous pourrions vous adresser cela par écrit.

 Oui monsieur Gauthier!

1935

1940

MICHEL GAUTHIER

PAR LE PRÉSIDENT:

1945

Oui monsieur Gauthier, avancez, je vous permets une question, mais uniquement pour monsieur Picard!

De toute façon, vous êtes le prochain sur la liste, mais on va régler le dossier de monsieur Picard.

1950

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

Je voulais juste vous dire, je m'excuse, j'étais pas supposé être là aujourd'hui, mais la route est bloquée entre Ragueneau et Betsiamites, donc j'ai pas pu me rendre.

1955

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pour ça que vous êtes ici cet après-midi.

1960

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

Parce qu'hier, vous m'aviez donné la permission de poser plus de questions, je voudrais pas avoir l'air d'avoir un privilège, voilà.

1965

Pour monsieur Picard, en fait Pêches et Océans, là, on voit, on peut constater en tout cas, on est en audience publique en ce moment, puis l'étude d'impact est pas totalement terminée. Déjà le contrat n'est pas signé avec Hydro-Québec. Déjà les mesures de compensation de dévalaison et montaison sont pas terminées.

1970

Alors ma question, c'est, là, j'ai un petit peu de la misère, à cause de ces systèmes, de comprendre en fait les systèmes de montaison et dévalaison, si moi, j'ai de la misère, j'imagine que le poisson, je sais pas comment il va se retrouver là-dedans!

1975

Mais j'aimerais ça voir avec monsieur Picard qu'est-ce que le système de dévalaison, le tuyau dont parlait monsieur Lastère hier, comment ça va fonctionner, ça, pour les anguilles, l'omble de fontaine et éventuellement les autres truites qui seraient libérées plus en amont de la rivière?

1980

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors à partir du barrage, il y a une passe à poisson uniquement pour la descente est prévue. Monsieur Picard, avez-vous examiné cette passe à poisson?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

1985 Certainement, on l'a évaluée. Je me posais des questions moi aussi de mon côté sur la conception, sur les risques associés aux mortalités de poisson.

1990 J'ai mis ça dans les mains, on a un ingénieur ici à Pêches et Océans qui est attiré à nos besoins en termes de dévalaison, de montaison, de libre passage, et il m'a fourni un avis en ce sens que la structure qui était proposée était – les vitesses qui allaient être associées à la sortie du dalot étaient dans la norme acceptable pour éviter de causer des dommages au poisson.

1995 On a communiqué également avec un spécialiste, monsieur Larignier en France pour discuter avec lui de ce genre de problématique là.

Et il nous a confirmé effectivement que les vitesses qui allaient être à la sortie du dalot allaient permettre une dévalaison sécuritaire des ombles de fontaine et des meuniers rouges.

2000 Et pour un peu préciser la question de monsieur Gauthier, l'anguille n'est pas présente de façon importante, donc la présence d'anguille est soit marginale ou très faible en amont de la chute numéro 4. Donc c'est surtout de l'omble de fontaine et du meunier rouge qui est susceptible d'être, je vous dirais, de voyager où il va emprunter le dalot. Et on n'a pas vraiment de problématique à ce moment-ci avec le type.

2005 C'est sûr que c'est peu conventionnel, je vous dirais, dans mon cas, c'est la première fois que je vois ce genre de structure là. Je pense que le promoteur a bien identifié les enjeux, a fait un bon design et a même parlé de la possibilité d'instaurer un suivi au niveau des mortalités dans ce dalot-là.

2010 Donc nous, on est assez à l'aise avec la structure.

PAR LE PRÉSIDENT:

2015 Pour revenir à l'anguille, d'après vous, est-ce que l'anguille remonte en amont des chutes Thompson actuellement?

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

2020 Je vous dirais, j'ai réfléchi longuement à cette question-là. J'ai posé des questions l'an passé au promoteur, ils sont retournés à ma demande faire des pêches et faire des inventaires nocturnes. Puis maintenant, avec les chiffres que j'ai en main, les engins qui ont été utilisés pour faire les pêches, soit des trappes flottantes ou des nasses appâtées, ce sont des engins qui fonctionnent bien pour capturer des anguilles. C'est les engins usuels, je vous dirais.

2025 On a eu une conversation aussi dernièrement sur la justification de certains aspects de leur suivi, ça me satisfait comme réponse.

2030 Donc à mon sens, les résultats de suivi, puis l'effort qui a été déployé aussi lors des campagnes d'échantillonnages est suffisant pour me permettre de penser – c'est certain que je peux pas conclure hors de tout doute que l'anguille est totalement absente, sauf que je vous dirais que je suis quand même d'avis que l'effort, puis comme je disais, l'effort puis le suivi, puis les résultats, moi, ça me démontre que la présence de l'anguille en amont de la chute numéro 4 est probablement soit très faible ou marginale.

2035 Donc le MPO ne demandera pas d'établir le libre passage pour cette espèce-là par le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2040 Très bien, je vous remercie.

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

2045 Je voudrais apporter une petite précision peut-être!

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

2050 **PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

2055 Étant donné qu'on considère actuellement que la chute numéro 4 est infranchissable, on va demander certainement au promoteur de faire un suivi de projet durant la phase d'exploitation, parce qu'on veut surtout pas que l'anguille, le passage soit facilité par la structure, puis que l'anguille puisse traverser plus aisément, je vous dirais, la chute numéro 4.

2060 Donc il y a toutes sortes de structures qui vont être mises en place par le promoteur pour empêcher l'anguille de franchir cette chute-là après projet, mais on va demander quand même un suivi pendant l'exploitation, pour s'assurer que les hypothèses de non-franchissabilité demeurent.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Monsieur Gauthier.

2065 **PAR M. MICHEL GAUTHIER:**

Oui, il y a donc aucun système de dévalaison qui existe encore au Québec, est-ce que je comprends?

2070 Monsieur Lastère disait un petit peu plus tôt que lui a déjà expérimenté des systèmes comme ça, sur ses projets de barrages hydroélectriques, donc est-ce qu'il y en a des systèmes comme ça qui existent? Est-ce qu'ils fonctionnent, ou si ça serait exploratoire ici sur la rivière Franquelin?

2075 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Lastère.

2080 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Monsieur Gauthier parle du dalot ou du système de passe au niveau de la grille, de l'échappatoire?

2085 **PAR M. MICHEL GAUTHIER:**

Bien, les deux (2). Tout le système de dévalaison, pour que le poisson redescende la rivière, là.

2090 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Alors au niveau du système d'échappatoire aux poissons, des poissons qui, du fait de la grille très inclinée, il existe sur toutes les centrales d'Axor, puisque nous avons mis au point ce procédé, et donc il fonctionne. Il a été vérifié, des études ont été faites, ont été vérifiées en présence du ministère de l'Environnement.

2095 Au niveau du dalot, c'est quelque chose qui existe déjà. Monsieur Picard a pris contact, je vois, avec monsieur Larignier en France où il y a un problème d'anguille qui est bien connu et où ce type de dalot existe déjà depuis longtemps.

2100 Il faut comprendre que ce dalot, c'est juste une glissoire dans laquelle le poisson dévale très facilement, comme lorsque, je sais pas, quand vous allez, comment ça s'appelle...

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

2105 Une boule de quille, un dalot de quille!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2110 Une glissade d'eau, quand vous allez aux glissades d'eau, bon bien, c'est à peu près ça.

Et au contraire, justement, aujourd'hui, les poissons dévalent dans des conditions très difficiles, puisqu'ils doivent passer à travers la chute, la grande chute où ils se font heurter par les rochers, ils se frappent contre les rochers; ils ont beaucoup de difficulté, ils arrivent en bas, et puis sûrement que dans ce cas-là, ça doit être normalement du poisson en grande difficulté.

2115 Le dalot va permettre aux poissons qui se seront aussi écartés vers la prise d'eau de descendre en toute sécurité.

2120 Il faut savoir que les vitesses d'approche au niveau de notre prise d'eau sont très faibles, extrêmement faibles. On parle de zéro virgule zéro un mètre à la seconde (0,01 m/s). Donc le poisson a tout le loisir de revenir dans le plan d'eau, de rebrousser chemin et de ne pas passer dans cette prise d'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

2125 Très bien, je vous remercie. Pour la grille inclinée, c'est quel site d'Axor que vous parlez?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2130 Vous avez ça sur le site de la rivière Sainte-Anne, qu'on appelle aussi le site des chutes à Gorry. Vous avez ça sur le site de Saint-Henri, le barrage Jean-Guérin.

PAR LE PRÉSIDENT:

2135 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Gauthier.

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

2140 Est-ce que les études sont sur le site, en fait, c'est ça que vous dites, où la passe est expliquée sur le site comme vous venez de l'expliquer ou si les études sont là?

2145 Vous avez parlé qu'il y avait des études...

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Elles sont au niveau du ministère de la Faune. On aimerait même que ces études restent disons confidentielles, puisque c'est quelque chose, on explique les choses, c'est quelque chose

2150 qui est propre à Axor et qui permet dans toutes les autres provinces, comme l'Ontario et la Colombie-Britannique, d'être extrêmement bien reçu, parce qu'on est à peu près les seuls à faire ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2155

À date, ce que vous avez dit, donc vous avez montré les études au ministère?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2160

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2165

Les avez-vous rendues publiques jusqu'à maintenant?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2170

Cette étude a été faite à la demande du ministère lors des suivis de la dévalaison des poissons sur le projet de la rivière Sainte-Anne.

Donc avec pêche du poisson à l'aval, à la sortie du diffuseur, introduction de poisson dans la rivière, vérification par caméra, etc., etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

2175

Dans les documents, dans les PR, dans les derniers documents qu'on a reçus, dans les addendas, avez-vous déposé une étude qui traite de ce sujet-là?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2180

Ah bien oui. On me dit que c'est dans les annexes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2185

Très bien. Donc c'est une étude qui peut être consultée en annexe?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2190

Tout à fait consultée.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Ça vous va?

2195 **PAR M. MICHEL GAUTHIER:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2200

Je vous remercie.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2205

Moi, j'aurais une petite question, s'il vous plaît, à monsieur Picard.

Monsieur Picard, on vient de dire qu'on trouvait anormal que, par exemple, déjà toutes les aires de compensation ne soient pas parfaitement définies et que c'était anormal, est-ce que vous pouvez commenter là-dessus?

2210

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

2215 Je vais vous dire, c'est pas anormal, là actuellement, je suis en tant qu'expert demandé par les gens du MDDEP, sauf qu'il faut pas oublier que la procédure fédérale suit son cours et que le fédéral continue son évaluation environnementale du projet, et qu'il reste encore du travail à faire pour en arriver à une émission d'un permis en vertu de l'article 35.2 sur la Loi sur les pêches.

2220 De mon côté, à ce moment-ci, il est pas anormal que le dossier soit pas attaché dans sa totalité, sauf que ce que je peux dire à monsieur Gauthier, c'est que la très grande majorité du dossier et actuellement, on est actuellement à l'aise avec. Il reste des choses à attacher au niveau de la compensation, et le promoteur s'est engagé, donc je vous dirais, ça va très bien.

2225 Mais c'est pas anormal à ce moment-ci de notre côté, de pas avoir attaché au niveau des compensations et des suivis.

PAR LE PRÉSIDENT:

2230 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Gauthier, avez-vous besoin d'une autre précision?

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

2235 Monsieur le Président, je parlais aussi de ce système-là, mais je parlais aussi d'Hydro-Québec, les Innus. Je parlais de dossiers comme tels, pas juste le dossier qui concerne Pêches et Océans Canada, quand j'ai fait mon introduction tantôt.

PAR LE PRÉSIDENT:

2240 C'était un commentaire général.

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

2245 Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2250 **PAR M. MICHEL GAUTHIER:**

Là, est-ce que c'est à mon tour pour les questions? Là, c'était pour...

PAR LE PRÉSIDENT:

2255 Les questions à Pêches et Océans. Vous étiez le premier sur la liste, c'est ça, si vous voulez passer à d'autres sujets.

2260 Donc nous allons, bien entendu nous pouvons poser des questions additionnelles à monsieur Picard par écrit, mais pour l'instant, nous le remercions de sa disponibilité pour cet après-midi.

Alors merci monsieur Picard.

2265 **PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:**

Ça me fait plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 Très bien, au revoir.

Oui monsieur Gauthier, vous étiez celui qui était le prochain sur la liste!

2275 **PAR M. MICHEL GAUTHIER:**

Merci. Il y a toujours un certificat d'autorisation avec un décret ministériel qui est émis, donc le certificat est émis par le MDDEP lors de l'acceptation d'un projet et ensuite, il y a un décret ministériel.

2280

Le certificat d'autorisation, le public, on a accès à ce certificat d'autorisation là. On l'a par exemple pour la rivière Magpie ici un petit peu plus au nord de Sept-Îles. Mais le certificat réfère à des documents.

2285

Alors là, on vient de parler d'un suivi, il y a eu des questions de madame Journault, tout ça, et du président monsieur Germain, pour le suivi de tous ces dossiers-là qui se trouvent donc dans le certificat d'autorisation.

2290

Le certificat, pour expliquer un petit peu, ça va expliquer un petit peu le suivi et tout ce qu'il y a à faire pour le projet de centrale.

2295

Le public a accès à ce certificat d'autorisation là mais pas – alors le certificat réfère à des lettres, des échanges qu'il y a entre le promoteur, Pêches et Océans Canada, le MDDEP, le MRN, mais on n'a pas accès à ça. Donc le public ne peut pas faire son suivi.

Évidemment, je ne remets pas en cause les suivis faits par le MDD, le MRN et Pêches et Océans Canada comme vient de nous dire monsieur Picard par exemple.

2300

Mais comment le public, lui, peut-il faire le suivi, si on n'a pas accès au certificat d'autorisation?

PAR LE PRÉSIDENT:

2305

C'est un problème quand même qu'on connaît depuis longtemps. Vous êtes pas le seul à avoir ce problème-là.

2310

Des fois, nous aussi on fait des rapports, on est bien intéressé quand même, malgré nos devoirs de réserves, mais par curiosité, c'est normal, on a travaillé sur un rapport et effectivement, le décret fait parfois référence à des documents et on les voit pas nous non plus et on se pose des questions, est-ce que ce document-là correspond à des aspects qui ont été traités dans le rapport de la Commission!

Alors vous êtes pas le seul à avoir ce sentiment-là, c'est bien certain.

2315

Madame Journault.

PAR LA COMMISSAIRE:

Monsieur Lastère, vous avez annoncé dans l'étude d'impact qu'il y aurait un suivi?

2320 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Lors de la discussion avec monsieur Picard, nous avons appris qu'il nous demandait un suivi et nous allons nous conformer à cette demande de suivi avec le protocole de suivi qui va être élaboré.

2325

Donc nous travaillons avec le ministère de l'Environnement, Pêches et Océans, et donc nous allons être en conformité pour faire ce suivi bien sûr.

PAR LA COMMISSAIRE:

2330

D'accord. Alors lorsqu'on examine des projets, là, il arrive fréquemment que des promoteurs annoncent leur intention au moment de faire le suivi ou même au moment le chantier, ils mettraient en place un comité de liaison avec le public ou un comité de suivi, pour justement faire en sorte que le projet s'intègre bien, que les gens aient de la bonne information et qu'on réponde aux préoccupations des gens.

2335

Est-ce que vous avez une ouverture dans ce sens-là?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2340

Oui et non. Quand vous me dites un comité de liaison, etc., si vous voulez, c'est quand même un projet relativement de faible taille.

Ce qu'il y aura, c'est que nous, nous aurons quelqu'un qui va s'assurer que justement, ce suivi environnemental se fait, qu'on est en conformité avec nos engagements, qu'on tient au courant les différents ministères impliqués. Et donc à partir de là, c'est pas un comité, ça va être une personne, si vous voulez.

2345

PAR LA COMMISSAIRE:

2350

Mais sur le côté de la transparence, ce qu'on voit assez fréquemment, c'est qu'il y a des gens du milieu qui donnent leur nom pour participer à ce travail-là d'échange d'information, de façon à ce que le public puisse avoir l'information, que la municipalité puisse référer justement aux données qui viennent d'être fournies.

2355

Dans ce sens-là, est-ce que vous avez une ouverture?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2360 Bien, une ouverture, oui. Mais ce que je crains, c'est qu'il y a des gens qui seront systématiquement contre tous les projets. Donc que vous fassiez ce que vous avez à faire, ce sera de toute façon pas suffisant.

2365 Donc ce que l'on veut voir, c'est, nous, être en accord avec les ministères. Alors ensuite, si les ministères nous disent, vous pouvez donner ces informations, vous pouvez avoir des gens qui viennent en même temps inspecter ce qui est fait, nous, on n'a pas de problème à ça, à partir du moment où on est en conformité avec les ministères.

PAR LA COMMISSAIRE:

2370 D'accord. Alors monsieur Rochon, souvent on voit dans les décrets une obligation de faire un suivi, que les résultats du suivi soient rendus disponibles au public, de plus en plus, dans les quatre (4) ou cinq (5) dernières années, pouvez-vous nous dire l'approche de votre ministère à cet effet?

2375

PAR M. YVES ROCHON:

2380 Oui. D'entrée de jeu, on a élaboré un guide méthodologique sur le suivi environnemental, et c'est une des prémisses du guide de demander à ce que le promoteur puisse rendre publics ces documents.

2385 En fait, les deux (2) seuls aspects, pour nous, qui mériteraient peut-être que le promoteur puisse pas le remettre, c'est s'il y a des secrets industriels dans son suivi. Pensons à une industrie, là, on sait que certaines industries, juste avec la connaissance des émissions, on est capable de redéfinir un composé, les fameuses recettes secrètes! Donc ça, c'est sûr que ça peut pas être public.

2390 Aussi dans des cas où ce qu'on fait un suivi de certaines problématiques d'espèces menacées ou d'espèces, comme l'ail des bois ou des choses comme ça, où ce qu'on vise pas à ce que le public en général, des fois, sache exactement où se trouvent ces espèces-là, parce qu'on veut qu'elles survivent à des cueillettes.

2395 Donc c'est deux (2) aspects peut-être très précis à ma connaissance, mais la plupart du temps, ce qui est demandé dans un suivi est une information, je dirais, que le public peut utiliser, peut voir, puis ça permet d'ailleurs au public de comprendre puis de valider que les travaux qui ont été faits le sont dans un respect de l'environnement.

2400 Donc nous, depuis effectivement plusieurs années, on demande au promoteur que ces rapports-là soient rendus publics, et on demande que le promoteur, même on incite assez, puis encore plus dans les endroits, dans les localités ou des communautés où ce que les gens ont

des craintes par rapport à un projet, des craintes qui peuvent être tout à fait fondées à notre avis, parce qu'on a droit de se préoccuper de choses, donc on trouve ça tout à fait légitime de mettre en place des comités de suivi citoyens par rapport à un projet, pour justement, des fois ça dédramatise aussi des affaires.

2405

Je pense que tout le monde, on est conscient qu'à mieux connaître, à mieux comprendre les choses, mais on dédramatise souvent des problématiques.

2410

Donc c'est des comités de suivi qu'on favorise, la mise sur pied de ça, on favorise ça sans problème actuellement.

Puis c'est dans notre optique aussi de développement durable. Je pense que c'est un des principes de transparence qui doit être abordé de plus en plus dans nos prises de décisions.

2415

PAR LA COMMISSAIRE:

Le guide que vous nous parliez, il est disponible depuis quand?

2420

PAR M. YVES ROCHON:

Ah, c'est un guide qui date de plusieurs années, je crois autour de 2000. On pourrait le déposer.

2425

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui, s'il vous plaît.

2430

PAR M. YVES ROCHON:

Il est déjà disponible sur le site Internet du ministère, mais on pourra préciser l'adresse, sans problème.

2435

PAR LA COMMISSAIRE:

Et pour favoriser le suivi, justement, est-ce que vous avez réfléchi à une approche qui permettrait d'identifier quels sont les engagements fermes qui sont pris par le promoteur, y compris dans les lettres d'engagements, pour qu'on sache finalement – on sait qu'est-ce qui est mis comme engagements dans l'étude d'impact, on sait qu'est-ce qui est livré par les promoteurs au moment de l'audience publique, mais après l'audience publique, il y a une période où il y a des échanges, et on n'a pas accès.

2440

Est-ce qu'on pourrait penser à avoir une liste de ces engagements-là pour que le gouvernement, lorsqu'il émet un décret, le public sache quelle est la nature exacte de ce décret-

2445 là, puisqu'il dit, j'autorise à condition de respecter les engagements de l'étude d'impact, de
respecter les engagements qui sont pris en audience publique et de respecter les engagements
qui sont dans des lettres qu'on ne connaît pas?

Est-ce qu'on pourrait avoir une approche comme ça dans l'avenir?

2450 **PAR M. YVES ROCHON:**

2455 En fait, actuellement, le décret qui est une autorisation gouvernementale est fait sur une
recommandation de la ministre de l'Environnement, et ce décret-là est élaboré aussi, cette
recommandation-là est faite en appui avec un rapport d'analyse environnementale qu'on réalise
au ministère.

2460 Et on retrouve dans ce rapport tous les aspects, tous les engagements que le promoteur
pourrait prendre par rapport au projet sont inscrits dans le rapport. On a toute la logique menant
à ces engagements-là ou à des conditions qui auraient été mises dans le décret.

Donc actuellement, l'information, elle est présente, mais elle est dans des rapports qui
sont disponibles, sont accessibles via le site Internet. Systématiquement, quand on émet un
décret, il y a un rapport associé.

2465 Maintenant, la situation que vous exposez, effectivement, crée problème, dans le sens
que l'information est là, mais des fois, elle est difficile d'accès. Parce qu'il faut que le public, des
fois, il faut que les gens lisent les rapports de cent-cent cinquante (100-150) pages pour
comprendre où se situe la préoccupation puis tout ça.

2470 Donc effectivement, on regarde actuellement, à l'intérieur de ces rapports-là, il y a une
réflexion qui est amenée dans notre service pour probablement faire une espèce, soit dans le
sommaire ou un tableau qui reprendrait l'ensemble des engagements pris dans le dossier, qui
viennent du promoteur, de son étude ou qui découlent de l'audience, pour faciliter effectivement
la compréhension par le public du projet.

2475 C'est quelque chose qu'on pense mettre dans le rapport d'analyse environnementale. Ce
serait notre façon de faire pour, disons, améliorer encore plus la transparence du processus.

PAR LA COMMISSAIRE:

2480

Merci.

PAR M. CLAUDE THÉBERGE:

2485 Je voudrais peut-être juste apporter un point supplémentaire! Je prends l'exemple, par
exemple, on parlait tantôt des résultats de suivi.

2490 Si dans cinq (5) ans ou dans dix (10) ans, par exemple, au niveau du saumon, on trouvait un site important de frai où il y a une quantité X de saumon qui est présent durant telle période, je suis pas certain que c'est correct que le public en général soit au courant de ce fait-là. Question de protéger la ressource.

C'est un exemple que je pourrais donner.

PAR LA COMMISSAIRE:

2495 Mais il y a moyen d'écrire, avec des documents en appui, puis les experts vérifient ces documents-là, mais au moins le document synthèse est rendu disponible.

PAR M. CLAUDE THÉBERGE:

2500 Peut-être pas dans certains détails, là.

PAR LA COMMISSAIRE:

2505 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2510 Parce qu'effectivement, des fois il peut y avoir des références après la partie publique de la procédure, c'est-à-dire après que le BAPE ait remis son rapport, des fois il peut s'être ajouté à la demande des ministères des documents qui peuvent être assez substantiels, cent-cent cinquante (100-150) pages.

2515 Alors que contiennent ces documents-là, bien, personne le sait, sauf les intéressés directement. C'est à entre autres ça, j'imagine, que monsieur Gauthier faisait allusion. Entre autres, que contiennent ces documents exactement, est-ce qu'il y a des engagements, est-ce qu'il y a des commentaires ou autres, qu'est-ce que ça contient!

2520 Assez souvent, je crois que c'est ça qui fait que, bon, les gens se posent des questions.

Et c'est la même chose du côté du fédéral. Le fédéral tient un registre dans le cas des projets qui sont soumis à des commissions, mais dès que le dernier document qui est déposé, normalement c'est dans le registre fédéral qui est ouvert depuis des années, c'est le rapport de la Commission. Et ensuite de ça, le registre fédéral devient inactif lui aussi, malgré le fait qu'il pourrait se déposer d'autres documents.

2525 Alors les deux (2) procédures sont similaires dans ce cas-ci, ce qui fait qu'une fois que la partie publique est terminée, les documents sont plus accessibles au public.

2530 C'est pas unique au BAPE, c'est au fédéral aussi, je veux dire unique au Québec comme au fédéral.

Ça vous va monsieur Gauthier?

2535 **PAR M. MICHEL GAUTHIER:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2540

Alors j'aimerais passer – en tout cas vous allez pouvoir revenir, nous allons resiéger ce soir, j'imagine que la route va être encore bloquée, vous aurez l'occasion de vous réinscrire!

2545

BÉLINDA LESSARD

PAR LE PRÉSIDENT:

2550

Je vais inviter madame Bélanda Lessard à s'avancer.

PAR Mme BÉLINDA LESSARD:

2555

Bonjour monsieur le Président. Béinda Lessard de Franquelin, utilisatrice, une des utilisatrices de la rivière Franquelin. Je dis comme ça à titre informatif!

2560

Voilà ma question! Concernant la Société d'Énergie de la Rivière Franquelin, est-ce que les sièges du conseil d'administration sont uniquement réservés pour le maire et la directrice générale ou qu'éventuellement, ils pourront être occupés par un autre maire ou une autre directrice générale? C'est ça ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2565

Oui, monsieur Lastère.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2570

En tant que porte-parole de la SERF, les deux (2) membres du conseil d'administration qui représentent la municipalité ont été élus par le conseil municipal. Donc je suppose que si un jour le conseil municipal change, ils changeront les deux (2) représentants.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ceux qui délèguent les représentants, c'est le conseil municipal?

2575

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Oui.

2580

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est les membres du conseil municipal qui délèguent...

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2585

Tout à fait. La municipalité, là, il faut qu'il soit compris que la municipalité possède cinquante et un pour cent (51 %) de la compagnie, et comme toute compagnie, le conseil d'administration évolue en fonction de ses administrateurs qui sont choisis par son actionnaire.

2590

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Lessard.

PAR Mme BÉLINDA LESSARD:

2595

Ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

2600

Ça vous va?

PAR Mme BÉLINDA LESSARD:

Oui.

2605

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Moi, j'aurais une question. Madame Lessard, vous dites que vous êtes une utilisatrice de la rivière Franquelin, pouvez-vous nous dire ce que vous faites?

2610

PAR Mme BÉLINDA LESSARD:

Je fais beaucoup de randonnées, je fais beaucoup de baignade, je fais de l'apnée et je fais du kayak, monsieur.

2615 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Très bien. Donc vous aurez la chance d'avoir aussi...

2620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, pas de commentaire.

PAR Mme BÉLINDA LESSARD:

2625 C'est beau, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça vous va madame Lessard!

2630

STEVEN HARRISON

2635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter monsieur Steven Harrison.

PAR M. STEVEN HARRISON:

2640

Bonjour monsieur le Président, bonjour madame la Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2645 Bonjour monsieur.

PAR M. STEVEN HARRISON:

2650 En tout cas, hier, j'ai posé une question, ça a été long, aujourd'hui, elle va être plus courte.

PAR LE PRÉSIDENT:

2655 Allez-y.

PAR M. STEVEN HARRISON:

2660 On a parlé beaucoup d'argent hier, beaucoup beaucoup d'argent, ça fait qu'aujourd'hui, je vais parler d'environnement. Je veux parler ce qu'Axor va faire pour la rivière puis pour l'environnement aussi autour.

C'est ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2665 C'est une question générale, je vais néanmoins la diriger pour demander des précisions, monsieur Lastère!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2670 Bien, disons que pour répondre à la question en général, bon, on a entendu quand même des spécialistes de Pêches et Océans, vous avez entendu les gens de Génivar qui se sont occupés de l'étude environnementale du projet.

2675 Ce que je peux dire un peu, ce que j'ai l'impression qui se passe sur ce projet, c'est que Pêches et Océans nous dit, bien, actuellement, cette zone intermédiaire court-circuitée est pas très propice, vous allez la rendre plus propice pour l'omble de fontaine, pour l'anguille. En amont, vous allez avoir un plan d'eau qui va être plus propice pour l'omble de fontaine.

2680 Nous allons recréer les frayères qui vont être potentiellement disparaître, parce que c'est des frayères qui existent, on n'est pas sûr que le fait de remonter, c'est bien ça, de remonter le niveau d'eau, va les faire disparaître, donc on va encore augmenter la capacité de frai.

Donc il y a encore une fois une amélioration des habitats de poisson.

2685 À l'aval, nous allons recréer un habitat pour le saumon, pour compenser un habitat qui aujourd'hui n'existe, enfin qui existe peut-être mais qui n'est pas utilisé, donc nous allons le transformer dans un habitat qui va être utilisé par le saumon et qui va être productif.

2690 Donc c'est pour ça que sur une de nos diapos, on vous avait dit que nous, on a un bilan environnemental qui est très positif sur ce projet.

2695 En plus, bon, je sais pas si c'est l'environnement, mais on va créer pour la municipalité de Franquelin une zone d'intérêt, vous pourrez faire du bateau, vous pourrez aller pêcher sur ce plan d'eau.

Donc je vois en finale de ce projet que des aspects positifs au point de vue environnement.

PAR M. STEVEN HARRISON:

2700

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705

Je vous remercie.

ROGER LÉVESQUE

2710

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais inviter monsieur Roger Lévesque.

2715

PAR M. ROGER LÉVESQUE:

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2720

Bonjour monsieur.

PAR M. ROGER LÉVESQUE:

2725

Comme monsieur Gauthier, bien moi, j'ai pris une banque d'heures, douze (12) heures. Première des choses, je voudrais savoir l'explication que j'ai pas eu ma réponse d'hier, concernant le comité de citoyens de la municipalité de Franquelin, le comité de citoyens que j'ai posé la question hier, j'ai pas eu de réponse.

2730

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Baron m'a informé qu'elle n'était pas ici cet après-midi, donc on peut pas avoir la précision sur comment s'est formée par exemple son association. Alors on n'est pas en mesure de répondre à la question.

2735

PAR M. ROGER LÉVESQUE:

Ça fait que ça peut arriver que j'aie la réponse à soir, de même?

2740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si madame Baron venait. Si elle n'est pas ici, on pourra pas préciser la question.

2745 **PAR M. ROGER LÉVESQUE:**

Je voudrais avoir un éclaircissement. Hier, il y a eu des propos comme de quoi la municipalité recevrait de la compagnie Axor un montant de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$). Je pense que je suis un petit peu mêlé, là.

2750 Je pense que c'est plus que quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) que la municipalité, pas la municipalité, mais la compagnie Axor va donner des redevances à la municipalité de Franquelin, si je me trompe pas?

2755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est revenu à plusieurs reprises, le montant, je crois qu'on l'a à plusieurs reprises dans les transcriptions.

Alors monsieur Lastère, pouvez-vous rappeler le montant s'il vous plaît?

2760 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Oui. Disons que je peux pas trop commenter comment on est arrivé au calcul, c'est madame Baron qui a annoncé ce quatre-vingt mille dollars (80 000 \$).

2765 Je pense qu'il est important de préciser quand même deux (2) choses qui ont été dites hier. C'est que, si j'ai bien compris, elle a diminué ce chiffre en fonction d'une partie de redevance pour les Autochtones, de frais qui seraient payés, bon, j'ai pas très bien compris.

2770 Mais monsieur Rochon du MDDEP nous a dit que nous avons, nous, on nous avait demandé de consulter les Autochtones, nous avait demandé de regarder qu'est-ce qui était possible de faire avec les Autochtones, c'est ce que nous faisons actuellement. Et nous avons, on peut dire, la chance d'être en contact avec les Autochtones. On a l'impression que le gouvernement a encore beaucoup plus de difficulté à avoir seulement le contact avec les

2775 Autochtones.

Donc on espère toujours arriver à une entente.

2780 Ce que j'ai entendu hier, c'est que les Autochtones devaient être compensés s'ils étaient lésés et en plus que c'était au gouvernement de les compenser. Donc si mon interprétation est fautive, j'aimerais bien qu'on me le confirme.

2785

Donc ça veut dire une chose, c'est que la redevance à la municipalité ne devrait théoriquement ne pas être touchée dans le cas où une redevance devait être payée aux Autochtones.

2790

Il est certain, et cela faisait partie de nos accords lorsque nous avons soumissionné sur le projet, nous savions qu'il y avait des discussions à venir avec les Autochtones, mais que nous, dans l'évaluation de la rentabilité du projet, qu'Axor ne viendrait pas compenser les Autochtones.

Aujourd'hui, un des moyens, c'est d'obtenir un prix d'électricité qui permettrait de les compenser, si cela est la décision du gouvernement.

2795

Donc la redevance à la municipalité, elle est prévue d'être de cent vingt-cinq mille dollars (125 000 \$). Ça, c'est l'année 2010.

2800

Vous avez une période de projet qui va être de trente-cinq (35) à quarante (40) ans. Donc ça veut dire qu'au bout de quarante (40) ans, cette redevance est passée à trois cent vingt mille dollars (320 000 \$), juste par le fait de l'indexation.

2805

PAR M. ROGER LÉVESQUE:

Merci. J'aurais une autre question.

2810

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y. Par contre je ferais un petit aparté!

2815

Est-ce que j'ai compris de l'explication entre autres de monsieur Rochon sur l'accommodement hier, c'était pas au gouvernement de payer les compensations nécessairement, c'est au gouvernement de s'assurer qu'un accommodement est proposé.

2820

Mais l'accommodement, ce que j'ai compris, ça pourrait être de modifier le projet. Simplement de dire, bien ça, le projet de cette façon-là, on peut pas l'accepter. Nous, ce qu'on vous demande, on s'adresse au promoteur, vous devez modifier le projet. Disons, ce serait un exemple d'accommodement!

Pour ce qui est des compensations aussi d'impacts liés à des ressources utilisées par les Autochtones, disons ce que j'ai compris de l'explication, et surtout si on voit l'expérience d'Hydro-Québec ou de d'autres projets plus récemment, sur les promoteurs qui doivent s'assurer que les

2825 impacts sur le territoire sont atténués, donc c'est pas le gouvernement qui paie l'atténuation de l'impact, ce que j'ai compris de l'explication.

Monsieur Rochon, pouvez-vous apporter des précisions sur cette notion d'accommodement s'il vous plaît?

2830

PAR M. YVES ROCHON:

Oui. Je pourrais déposer le guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones qui a été élaboré par le SAA. C'est un guide qui a été proposé par le gouvernement, qui fait suite à la jurisprudence en matière de consultation des Autochtones.

2835

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il faut pas tout de suite penser à une compensation financière quand on est dans une problématique où un droit ou des intérêts d'une communauté autochtone seraient affectés. Le guide, ce qu'il nous dit, l'orientation, puis cette orientation-là découle des jugements qui ont été rendus par la Cour suprême, c'est qu'il faut vérifier si le projet, il faut que la communauté démontre que le projet affecte, a un impact sur un droit ou des intérêts de cette communauté.

2840

Donc ça, il doit y avoir cette démonstration-là.

2845

Et après ça, il doit y avoir une recherche d'accommodement. Et là, effectivement, c'est là qu'il faut regarder avec le promoteur s'il y a un impact quelconque, comment on peut accommoder les Autochtones pour que cet impact-là soit atténué.

2850

Je disais comme par exemple, il y a eu dans d'autres projets où il y avait eu des sites de rassemblement sur le bord d'une rivière qui ont été déplacés, parce que ce secteur-là était inondé. On pense à Toulnostouc.

2855

Il y a un site, SM-3 aussi a fait plusieurs accommodements, Hydro-Québec a fait plusieurs accommodements.

Comme vous dites, dans plusieurs projets hydroélectriques, on va d'abord essayer de voir c'est quoi la problématique, de comprendre c'est quoi la problématique que les Autochtones peuvent déposer, je dis peuvent, parce qu'actuellement, il y a rien, on n'a pas d'information à l'effet qu'il y ait ce genre de problématique là. On attend un peu leur réaction là-dessus.

2860

Et en dernier ressort, si on n'est pas capable de trouver un accommodement, en dernier ressort, on pourra parler d'accommodement financier.

2865

Mais l'objectif est d'abord de s'assurer que s'il y a un impact au niveau de la communauté, au niveau de ses droits, au même titre que s'il y aurait un impact sur une autre

communauté, on travaille avec l'initiateur du projet pour qu'à l'intérieur de son projet, il puisse trouver un accommodement nécessaire pour minimiser cet impact-là.

2870 Donc c'est comme une séquence qu'il faut bien comprendre.

 Dans le guide, c'est assez bien expliqué. C'est un guide qui est public, qui est disponible aussi sur le site Internet du gouvernement. Mais je pourrai le rendre accessible pour faciliter le travail.

2875

PAR LE PRÉSIDENT:

 Donnez le lien, pour les gens qui veulent consulter.

2880 Donc ce qu'on comprend, l'accommodement ou la compensation financière n'est pas automatique?

PAR M. YVES ROCHON:

2885 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2890 Dans ce cas-ci ou dans n'importe quel autre projet, c'est un dernier recours, en plus, on comprend l'explication.

 S'il y avait impact sur les activités ou des ressources utilisées, etc., alors là, à ce moment-là, il faut chercher l'accommodement.

2895 S'il n'y a pas d'impact, donc il peut arriver un dossier qui aurait aucun accommodement ni aucune compensation financière s'il y a aucun problème?

PAR M. YVES ROCHON:

2900 Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Sur les activités, sur les droits et autres du territoire visé par les Autochtones.

2905

PAR M. YVES ROCHON:

 C'est ça.

2910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ce qu'on comprend de l'explication, s'il y avait aucune démonstration d'impact qui est faite d'aucune sorte, il y aurait zéro compensation financière ou zéro mesure d'accommodement, c'est ce qu'on comprend?

2915

PAR M. YVES ROCHON:

Exactement ça. C'est un peu le principe que le guide véhicule.

2920

Ce que je rajouterai à ça, c'est que nous, c'est sûr que dans le cadre des projets, quand on est sur des territoires qui sont revendiqués par des communautés autochtones, ce qu'on dit à l'initiateur, c'est que déjà d'entrée de jeu, de travailler avec les communautés.

2925

Bien, d'abord identifier s'il y a des problématiques, s'il y a des droits ancestraux, s'il y a des impacts, et aussi vérifier si la communauté veut être partie prenante au dossier ou s'il y a des négociations ou s'ils veulent prendre part par exemple à la construction ou des choses comme ça. Les communautés autochtones peuvent participer au même titre que d'autres communautés à venir se qualifier pour certains aspects de la construction du projet, des choses comme ça.

2930

Il y a des négociations qu'on demande. On demande à l'initiateur de faire ça pour favoriser, si on veut, le dossier autochtone comme tel.

2935

Mais c'est toute une démarche, il faut comprendre que c'est toute une démarche globale de négociation. Donc c'est plusieurs étapes à ça.

Puis dans le cas du projet ici, bien effectivement, le promoteur a rencontré les Autochtones à plusieurs reprises, il y a eu plusieurs tentatives et il y a eu des discussions qui ont été entamées.

2940

Donc c'est tout à fait dans la ligne de conduite qu'on demande dans le cadre de ce genre de dossier là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2945

Très bien, merci monsieur Rochon.

Oui monsieur Lévesque, votre autre question!

PAR M. ROGER LÉVESQUE:

2950

Oui, ma troisième question, ma deuxième en fin de compte! Moi, je suis un citoyen de Franquelin. Aujourd'hui, je me demande pourquoi, je sais pas si je vais venir éclairé un jour, je

2955 me demande pourquoi qu'il y a encore des gens qui sont encore réticents au projet de la minicentrale à Franquelin! Quand j'ai vu la centrale Tounustouc où ce que j'avais un chalet, ça a été inondé à plusieurs places, le lac Sainte-Anne a été inondé amplement.

Je pense bien qu'il y a eu des impacts écologiques dans tout ce territoire-là, si on compte la petite rivière qu'on a ici à Franquelin, j'espère...

2960 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est quand même votre opinion. Des gens peuvent avoir des perceptions différentes. Il faut respecter ça.

2965 **PAR M. ROGER LÉVESQUE:**

Ma question s'en vient! Je me demande, est-ce que l'audience, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement va faire changer l'opinion des gens?

2970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Écoutez, le but de l'audience n'est pas de faire changer. C'est de permettre aux gens de s'informer, de mieux s'informer, d'avoir accès à plus d'information possible pour qu'eux se fassent une opinion.

2975

Mais ça appartient à chacune des personnes de décider de son cheminement, de ses opinions, de ses valeurs. C'est pas le BAPE qui inculque les valeurs aux gens, c'est les gens qui ont leurs propres valeurs.

2980 Nous, ce qu'on essaie de faire, c'est simplement de faciliter l'accès à l'information et de donner l'occasion aux gens dans la seconde partie de l'audience de présenter leur point de vue sur le projet.

2985 Le BAPE fait pas un sondage d'opinion non plus, c'est pas le but, sinon le BAPE existerait pas.

2990 Le BAPE, on pourrait dire une commission, pour elle, ça importe peu que cinquante (50) personnes expriment la même opinion. Ce qui importe, c'est l'argumentaire derrière l'opinion, qu'elle soit de cinquante (50) personnes ou d'une seule personne. Ce qui importe pour les commissions, c'est l'argumentaire derrière cette opinion-là.

2995 Donc on fait pas de sondage d'opinion, il y a pas de concours de popularité intérieure, bon, y a-t-il plus de monde pour ou plus de monde contre, c'est pas un paramètre d'analyse du BAPE. Le paramètre, c'est l'argumentaire qui est invoqué derrière l'opinion en disant, je suis défavorable au projet parce que ou je suis favorable au projet parce que!

Et c'est là que la Commission analyse les raisons qui invoquent et fait un avis au ministre en rapport avec ces différentes opinions là qui sont exprimées. Mais on respecte les valeurs de chacun.

3000 **PAR M. ROGER LÉVESQUE:**

Ça vient de m'éclairer, merci.

3005 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Finalement, c'est qu'on cherche à faire en sorte que les débats soient permis mais sereins, de façon à ce que tout le monde ait l'heure juste et, dans la mesure du possible, faire évoluer les choses pour permettre des usages plus complémentaires. Éviter la chicane après, finalement. C'est mieux de se parler, comme on dit.

3010 **PAR M. ROGER LÉVESQUE:**

Bien, je trouve ça correct. Je trouve ça, le Bureau, j'ai déjà entendu le BAPE, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, je peux pas vous dire que j'ai entendu en bien, avec 3015 les années, quand on regarde où ce que je travaille avec Alcoa puis tout ça, parce qu'eux autres, ils aillent au Bureau d'audiences publiques pour l'agrandissement de leur part, mais aujourd'hui, ce que je vois, j'ai vu hier puis aujourd'hui, je trouve ça correct.

Je trouve ça, comme vous avez dit, c'est serein, on peut dire ce qu'on a envie de dire 3020 sans blesser personne. Je trouve ça amplement cent pour cent (100 %) d'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ce qu'on essaie de favoriser, en tout cas. 3025

PAR M. ROGER LÉVESQUE:

Merci.

3030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie de votre participation.

3035

QUESTIONS DE LA COMMISSION

3040

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous sommes en communication avec un représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune?

3045

PAR M. DENIS CAREAU:

Oui.

3050

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est monsieur Careau?

PAR M. DENIS CAREAU:

3055

En plein ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3060

Bonjour monsieur Careau, bienvenue aux travaux de la Commission!

Est-ce que ça fait quelques minutes que vous étiez en ligne?

PAR M. DENIS CAREAU:

3065

Oui, quelques minutes, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3070

Alors vous avez pu entendre une partie des échanges?

PAR M. DENIS CAREAU:

Oui.

3075

PAR LE PRÉSIDENT:

3080

Nous aurions quelques questions en rapport avec le volet entre autres énergie, et peut-être aussi, si vous êtes capable de répondre sur certaines questions sur le territoire; sinon, si vous êtes pas capable, prenez-les simplement en note et vous pourrez nous revenir sur ça par écrit.

Je laisserais aller madame Journault pendant que je cherche mes notes pour les questions!

3085 Vous, vous êtes du volet énergie?

PAR M. DENIS CAREAU:

3090 Oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

3095 Alors pouvez-vous nous rappeler d'abord l'approche de votre ministère, même du gouvernement, à l'égard de la politique sur les petites centrales?

Et par la suite, nous dire justement, est-ce que c'est en cours, est-ce que ça a été mis en place ou on est en train d'étudier le premier projet dans ce sens-là?

PAR M. DENIS CAREAU:

3100 OK. Au niveau du principe qui a été mis en place par la Stratégie énergétique, c'est ce qu'on retrouve à la page 19 de la Stratégie comme telle.

3105 Les grands principes, je vais les énumérer peut-être succinctement, c'est que le gouvernement n'entend pas promouvoir le développement de petites centrales privées. C'est le principe de base.

3110 Par contre, certaines communautés locales, on comprend qu'elles y voient une opportunité intéressante de développement socioéconomique pour leur région, donc le gouvernement a ouvert la porte quand même à ce niveau-là, mais sous cinq (5) grands principes de base.

3115 Donc les projets doivent être appuyés par le milieu dans un premier temps, générer des bénéfices pour leur région et être sous le contrôle de la communauté.

Les autres éléments, c'est que les projets doivent être soumis au processus environnemental du BAPE et faire l'objet d'une entente avec Hydro-Québec sur le prix d'achat de l'électricité.

3120 C'est sûr que suite à la Stratégie, il y a plusieurs projets qui ont été déposés, en tout cas ce sont plusieurs municipalités qui sont venues frapper à la porte du ministère pour se prévaloir de cette opportunité-là.

Franquelin est effectivement un des premiers qui a déposé un projet à notre direction.

3125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Careau, autrefois, les anciennes approches traditionnelles qui datent disons autour des années quatre-vingt-dix, par exemple, l'approche était que MRN examinait des sites potentiels hydrauliques, en faisait un genre de préqualification; après ça, on a vu Hydro-Québec faire de même dans certains appels d'offres et examiner un certain nombre de sites, n'en retenait pas, en retenait un certain nombre finalement et faisait des appels d'offres sur ces sites-là.

PAR M. DENIS CAREAU:

3135 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3140 Donc la nouvelle approche énoncée dans la Stratégie semble être assez différente de l'approche traditionnelle qu'on a vue depuis quelques années, est-ce que vous êtes du même avis que moi?

PAR M. DENIS CAREAU:

3145 Bien effectivement, avant ça, c'était le gouvernement qui proposait certains sites qu'il jugeait intéressants. Sauf qu'il y avait une certaine disponibilité sur le territoire qui était quand même intéressante; encore là, les municipalités qui étaient pas sollicitées dans ces programmes-là se sentaient défavorisées.

3150 Dans ce contexte-là, l'approche a changé effectivement. À partir de ce moment-ci, les municipalités, comme je disais, qui sentent un besoin, un intérêt de présenter un projet le font et à partir de ce moment-là, le projet est analysé au niveau de la direction.

PAR LE PRÉSIDENT:

3155 Très bien. Donc ça veut dire qu'à ce stade-ci, ça veut dire que des projets, bon, vous êtes en mode attente et là, des municipalités communiquent avec vous par exemple pour les sites hydrauliques.

3160 Est-ce que vous avez une grille de critères? Quand vous constatez des sites, des droits hydrauliques sur une chute, actuellement, de quelle façon procédez-vous pour l'analyse de la demande et avez-vous des grilles de critères?

PAR M. DENIS CAREAU:

3165 Pas de grille comme telle. Suite à la Stratégie, il y a eu un guide qui a été élaboré qui est pas terminé encore, qui est toujours en élaboration puis en validation auprès des autorités.

3170 Mais le principe, c'est les trois (3) grands critères essentiellement qui sont énumérés dans la Stratégie, c'est là-dessus qu'on se base pour – j'aime pas le terme évaluer, parce qu'à partir du moment où ce qu'on a fait une certaine évaluation, puis qu'il n'y a pas de problème majeur, on laisse la possibilité aux gens d'aller plus loin avec leur projet.

3175 Il faut comprendre que les gens viennent nous voir avec de l'information de base et là, on consulte certains partenaires au niveau gouvernemental, je pense à Hydro-Québec, ministère de la Culture et Communications, le Centre d'expertise hydrique du ministère du Développement durable et certains autres dont j'oublie, et pour avoir les premiers commentaires sur la préfaisabilité de ce site-là.

3180 À partir du moment où ce qu'il y a pas de problème majeur, on donne un avis préliminaire de faisabilité et là, les gens peuvent élaborer un projet plus étayé, plus substantiel pour aller de l'avant et voir si le projet peut être rentable à échéance.

PAR LE PRÉSIDENT:

3185 Donc si je comprends bien, il y a deux (2) points que je retiens. Il y a un premier point où vous dites qu'il y a un guide d'élaboration, un guide qui est en élaboration, c'est un guide qui serait à l'attention des municipalités par exemple ou des promoteurs?

PAR M. DENIS CAREAU:

3190 Oui, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3195 Pensez-vous que ce guide-là va être disponible prochainement ou vous en avez aucune idée?

PAR M. DENIS CAREAU:

3200 J'en ai aucune idée.

PAR LE PRÉSIDENT:

3205 Très bien. Pour ce qui est des partenaires que vous consultez, je me souviens, en 1990 entre autres, que le MDDEP, à l'époque c'était le ministère de l'Environnement, était consulté techniquement sur certains sites hydrauliques.

Est-ce que le MDDEP est encore un partenaire lorsque vous consultez?

3210 **PAR M. DENIS CAREAU:**

Bien, le MDDEP, plutôt le Centre d'expertise hydrique à cette étape-ci.

3215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc là, c'est le Centre d'expertise hydrique.

3220 **PAR M. DENIS CAREAU:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Journault.

3225

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui monsieur Careau, on a appris aujourd'hui, même si c'est pas dans notre enquête, mais je vais quand même poser une question pour la connaissance générale!

3230

On a appris qu'il y aurait un projet dans l'air pour une autre chute en amont. Lorsqu'un promoteur, par exemple, dépose une proposition de harnachement d'un secteur et que la proposition est inférieure au potentiel de cette chute-là, par exemple s'il y avait une chute avec un potentiel de six (6 MW) ou sept mégawatts (7 MW), mais qu'on dépose une proposition de quatre mégawatts (4 MW), qu'est-ce que vous faites à ce moment-là?

3235

PAR M. DENIS CAREAU:

Bien, c'est sûr qu'un des buts, c'est d'optimiser les forces hydrauliques comme telles. Mais il faut voir, chaque projet est analysé à la pièce, il faut voir les impacts d'un bord ou de l'autre.

3240

Mais en tout cas, il y a un but quand même d'optimisation des forces hydrauliques.

3245 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Alors vous tentez d'optimiser dans la mesure du possible le potentiel hydroélectrique?

PAR M. DENIS CAREAU:

3250

Oui, mais dans le contexte, il faut voir tous les impacts d'un par rapport à l'autre, le milieu doit l'accepter aussi.

3255 C'est sûr qu'au niveau de la capacité d'aménagement, au-delà de l'optimisation des forces hydrauliques, il faut que le milieu l'accepte. Si pour aller chercher la capacité supplémentaire, il y a un ennoisement qui est plus important ou qui est très important, qui fait que le milieu est moins prêt à l'accepter, il va falloir que ce soit évalué ça aussi.

PAR LA COMMISSAIRE:

3260 D'accord. Mais êtes-vous particulièrement attentif dans les cas où c'est juste un petit peu en bas du seuil d'assujettissement pour qu'il y ait un processus public?

PAR M. DENIS CAREAU:

3265 Ah, dans ce contexte-là! Ah, oui, en tout cas j'ose croire que oui, pour pas créer de précédent non plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

3270 C'est ça. Ce qu'on comprend, vous, a priori, vous dites quel est le plus gros projet qu'on peut faire dans une chute donnée; ensuite de ça, les processus d'analyse ou même des processus d'environnement pourraient conduire, oui, il y aura toujours un projet, mais des fois, pour des raisons d'impacts, il pourrait être réduit.

3275 Mais a priori, vous cherchez à maximiser le potentiel hydraulique de la chute?

PAR M. DENIS CAREAU:

3280 Oui, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ce qu'on doit comprendre.

3285 **PAR M. DENIS CAREAU:**

Mais moi, je l'avais pas vu au niveau du cinq mégawatts (5 MW) et moins pour passer au BAPE ou pas, là. Moi, c'était plus dans un souci de rentabilité du site comme tel, là.

3290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour ce qui est de l'assujettissement, ce n'est pas à la procédure d'évaluation, ce n'est pas de votre ressort, ce serait du ressort du MDDEP, c'est ce que je comprends également?

3295 **PAR M. DENIS CAREAU:**

Bien en tout cas, on l'évaluerait si jamais la situation se présente.

3300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais à ce moment-là, vous regardez ça du côté du MDDEP. Monsieur Rochon me fait signe de la tête que oui.

3305 **PAR M. DENIS CAREAU:**

Bien effectivement. Même l'octroi à la limite, à la fin, le contrat de location des forces hydrauliques, les autres droits est fait en partenariat avec le Centre d'expertise hydrique, c'est un bail conjoint.

3310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

3315 Actuellement, bon, la Stratégie a énuméré les nouvelles intentions du gouvernement en matière de petites centrales, est-ce qu'à votre connaissance, Hydro-Québec a été consultée en regard de la Stratégie – si je me souviens bien, la Stratégie a été élaborée sous l'égide du MRN, de quelle façon vous allez procéder pour énoncer la nouvelle approche concernant les petites centrales face à l'ancien disons régime qui était géré par Hydro-Québec?

3320 **PAR M. DENIS CAREAU:**

Là, je pourrai pas vous dire. Je peux m'informer à ce niveau-là. Au niveau du détail, au niveau du libellé de la Stratégie par rapport à Hydro-Québec?

3325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, ce qu'on peut voir, c'est, exemple, l'ancien système prévoyait, Hydro-Québec prévoyait un mécanisme de présélection de sites, donc de sélection de retenue de sites. Hydro-Québec faisait une invitation pour recevoir des appels d'offres.

3330 Donc il y a eu une décision qui a été prise officiellement de cesser ce programme-là et, j'ose pas utiliser le terme programme, mais de créer un nouveau régime pour les petites centrales énoncé dans la Stratégie.

3335 À ce moment-là, est-ce que ce nouvel énoncé s'est fait en collaboration avec Hydro-Québec ou c'est le MRN simplement, Hydro-Québec dit, moi, je fais plus d'appels d'offres et là, le

MRN est arrivé en disant, OK, nous allons faire un nouveau régime tout simplement? Est-ce que ça s'est fait en collaboration ou pas avec Hydro-Québec, à votre connaissance?

3340 **PAR M. DENIS CAREAU:**

Je le sais pas. Je vais vérifier.

3345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous l'ignorez. Si jamais vous êtes capable de le vérifier et de fournir une réponse, ce serait apprécié.

3350 **PAR M. DENIS CAREAU:**

Parfait.

PAR LE PRÉSIDENT:

3355 Ça vous va?

PAR M. DENIS CAREAU:

Oui.

3360

PAR LE PRÉSIDENT:

Je crois que ça fait le tour des questions.

3365 Oui, j'aurais une question de l'audience, monsieur Gauthier, si vous voulez vous avancer!

MICHEL GAUTHIER

3370

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

Je vous remercie. Ici, j'ai le cadre, c'est sur votre site, du mrf.gouv.qc.ca/energie/hydroelectrique/cadre.jsp, c'est du 28 avril 2008. C'est marqué que:

3375

"En d'autres termes, le développement de la petite hydraulique, projet donc de cinquante mégawatts (50 MW) et moins, se fera par et pour les communautés locales."

Et c'est marqué:

3380 "Enfin, ces projets devront tous être soumis au processus environnemental du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement."

Ça, c'est marqué sur votre site.

3385 "Et faire l'objet d'une entente avec Hydro-Québec sur le prix d'achat de l'énergie produite avant d'être présentés au gouvernement."

PAR M. DENIS CAREAU:

3390 Oui.

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

3395 Donc là, on parle de projets de cinq mégawatts (5 MW) et moins qui seraient pas soumis et dans ce cas-ci, on a un projet que l'entente avec Hydro-Québec n'est pas encore terminée.

PAR M. DENIS CAREAU:

3400 Oui, et la question est?

PAR LE PRÉSIDENT:

3405 C'est ça, bon, la référence, c'est qu'ils seraient tous soumis au processus environnemental du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Mais la question de monsieur Gauthier, dans le cas d'un projet de trois mégawatts (3 MW) disons, ce projet est en deçà du seuil de déclenchement de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement qui est de cinq mégawatts (5 MW).

3410 Donc ce projet de trois mégawatts (3 MW), s'il n'est effectivement pas assujéti d'aucune autre façon ne pourrait pas venir devant le BAPE techniquement.

Alors monsieur Gauthier aimerait avoir un éclaircissement. Est-ce qu'à ce moment-là, ce projet viendrait néanmoins devant le BAPE?

3415 **PAR M. DENIS CAREAU:**

3420 Non, je pense qu'au niveau de la Stratégie, c'était l'intention de, mais vu qu'il n'y a pas eu de modification, je pense qu'il faut se référer à ce moment-là aux principes d'application du processus environnemental.

Donc à ma connaissance – en tout cas, je vais vérifier au niveau d'un projet de trois mégawatts (3 MW).

PAR LE PRÉSIDENT:

3425 C'est ça. Donc est-ce qu'il y a moyen de vérifier et de nous fournir la précision. Est-ce qu'un projet de trois mégawatts (3 MW), donc par exemple, serait soumis à l'évaluation environnementale, au régime d'évaluation environnementale complet, en regard de la Stratégie énergétique.

3430 C'est ça votre question, monsieur Gauthier?

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

3435 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Alors nous allons attendre de vos nouvelles à ce sujet.

3440 Ça vous va?

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

3445 J'en aurais peut-être une autre petite!

Parce qu'il y a plusieurs projets de petites centrales hydroélectriques au Québec, on en voit partout. Parce que tantôt, on essayait d'élargir un petit peu le mandat du BAPE par rapport à ces questions qu'on pose.

3450 Est-ce qu'il y a une planification intégrée des ressources au MRNF par rapport aux petites centrales hydroélectriques? Parce qu'à un moment donné, si on ferme la centrale de Bécancour à Montréal, puis ça nous coûte trois cents millions (300 M\$) par année pour la fermer, on a trop d'énergie, donc est-ce que là, on va permettre à toutes les communautés au Québec de produire de l'électricité?

3455

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous compris la question?

3460 **PAR M. DENIS CAREAU:**

Oui. Je vais vérifier aussi auprès de mes autorités, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3465

Donc en regard avec la planification intégrée des ressources, la coordination.

Vous avez bien compris la question, monsieur Careau?

3470

PAR M. DENIS CAREAU:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3475

Très bien. Ça vous va?

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

3480

Oui, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

3485

Alors monsieur Careau, nous vous remercions. Je crois que nous avons pas d'autres questions.

C'est parce que je voudrais finir à quatre heures (4 h), si on veut pouvoir reprendre à dix-neuf heures (19 h) ce soir. Sinon, nous reprendrons à dix-neuf heures trente (19 h 30) si je dépasse quatre heures (4 h), seize heures (16 h).

3490

Oui monsieur Lastère!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3495

On vient de dire que la centrale Bécancour était arrêtée. Je voudrais quand même, pour information de la population, signaler que c'est une centrale au gaz. Donc du gaz qu'on importe d'Alberta, que l'on brûle au Québec et qui aujourd'hui nous coûte à peu près treize (13 ¢) à quatorze cents (14 ¢) à chaque fois qu'on produit un kilowattheure avec.

3500

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien pour la précision.

3505

JASON FOURNIER

PAR LE PRÉSIDENT:

3510

Alors monsieur Fournier! Comme je vous dis, si nous finissons plus tard que quatre heures (4 h), nous allons reprendre à dix-neuf heures trente (19 h 30) et non à dix-neuf heures (19 h) ce soir.

3515

Allez-y monsieur Fournier.

PAR M. JASON FOURNIER:

3520

C'est juste une petite question relative justement à la barrière du cinq mégawatts (5 MW)!

3525

Je me demandais c'était quoi les ressources qui étaient disponibles à la population pour, en termes de consultation publique, parce que dans le fond, en bas de cinq mégawatts (5 MW), vous n'entrez pas en compte, puis considérant, en tout cas, certaines personnes ont soulevé peut-être un problème au niveau de la consultation, je me demandais, c'est quoi nos outils, nos moyens.

PAR LE PRÉSIDENT:

3530

Nous allons référer la question à monsieur Rochon!

3535

Donc dans l'hypothèse où un projet non assujéti à la Procédure d'évaluation, est-ce que des projets qui sont uniquement assujettis à un certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, c'est l'article 22, est-ce qu'il y a des procédures de consultation qui existent?

PAR M. YVES ROCHON:

3540

Il y a pas de procédure réglementaire au niveau de la loi qui fixe une consultation pour les projets assujettis en vertu de 22.

3545

C'est un peu à la discrétion de l'initiateur, lorsqu'il monte son dossier d'autorisation, de faire ces discussions-là.

Maintenant, je pourrais vérifier avec la Direction régionale, dans un cas de petite centrale comme ça, s'il y aurait des démarches plus précises qui seraient suivies ou des demandes plus précises qui seraient suivies là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

3550 Ça vous va monsieur Fournier?

PAR M. JASON FOURNIER:

3555 Oui, ça va aller. Bien moi, si je veux de l'information, je peux communiquer avec la Direction générale, c'est ça que j'entends?

PAR LE PRÉSIDENT:

3560 C'est ça.

PAR M. JASON FOURNIER:

 Pour voir s'il y a des choses à faire, pour qu'on soit informé.

3565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 C'est ça, la procédure est différente. Il va y avoir un registre de dépôt de demandes de certificat d'autorisation, ce qu'on comprend.

3570 Mais vous allez revenir avec plus de détails à ce sujet-là?

PAR M. YVES ROCHON:

3575 Bien, je vais revenir auprès de la Commission.

 Si vous voulez avoir plus d'information personnellement, vous pouvez me laisser vos coordonnées, puis je pourrai vous contacter à ce moment-là.

3580 Mais l'information va être fournie quand même et déposée à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

3585 C'est parce que, de mémoire, bon, dans le cas de la procédure, il y a des avis de projets qui sont mis en ligne par le ministère de l'Environnement pour les projets assujettis.

 Mais pour les projets qui font l'objet de certificat d'autorisation, de mémoire, il y a rien sur le site Internet du ministère qui met un registre facilement d'accès.

3590 Donc c'est-à-dire que les gens peuvent pas aller consulter un registre sur Internet pour
savoir, est-ce qu'il y a des nouveaux projets qui ont des demandes de certificat d'autorisation et
qui ont été déposées dans leur région! C'est ce que je sais.

 Mais vous allez revenir sur ça? Très bien. Ça va monsieur Fournier!

3595 Alors nous allons mettre fin à la séance. Il est seize heures (16 h). Étant donné qu'on
peut finir ça à seize heures (16 h), nous allons reprendre à dix-neuf heures (19 h) ici même.

 Alors je vous souhaite un bon dîner et au plaisir de vous revoir à dix-neuf heures (19 h).

3600

SÉANCE AJOURNÉE AU 30 AVRIL 2008 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3605

 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment
d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3610

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.